



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

2409^e SÉANCE : 16 DÉCEMBRE 1982

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2409)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 9 décembre 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Lesotho auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15515)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2409^e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 16 décembre 1982, à 16 heures.

Président : M. Włodzimierz NATORF (Pologne).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Irlande, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2409)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 9 décembre 1982, adressée au Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Lesotho auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15515).

La séance est ouverte à 16 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 9 décembre 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Lesotho auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15515)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes sur cette question [2406^e à 2408^e séance], j'invite le représentant du Lesotho à prendre place à la table du Conseil. J'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, du Bénin, du Botswana, de l'Egypte, de la Grenade, de la Guinée, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Kenya, du Nicaragua, des Seychelles, de la Sierra Leone, du Swaziland, de la Yougoslavie, de la Zambie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Molapo (Lesotho) prend place à la table du Conseil; M. Steward (Afrique du Sud), M. Sahnoun (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Ogouma (Bénin), M. Legwaila (Botswana), M. Abdel Meguid (Egypte), M. Taylor (Grenade), M. Kaba (Guinée), M. Krishnan (Inde), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Wabuge

(Kenya), M. Chamarro Mora (Nicaragua), Mme Gonthier (Seychelles), M. Koroma (Sierra Leone), M. Malinga (Swaziland), M. Golob (Yougoslavie), M. Lusaka (Zambie) et M. Mashingaidze (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République-Unie de Tanzanie et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à prendre part à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil d'inviter ces représentants à prendre part à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Rupia (République-Unie de Tanzanie) et M. Sallam (Yémen) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre, en date du 16 décembre, des représentants de l'Ouganda, du Togo et du Zaïre [S/15526], qui se lit comme suit :

“Nous soussignés, membres du Conseil de sécurité, avons l'honneur de demander au Conseil d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur, M. Johnstone Makatini, représentant de l'African National Congress d'Afrique du Sud, à assister aux séances du Conseil consacrées à l'examen du point intitulé “Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud”.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'accéder à cette demande.

Il en est ainsi décidé.

4. M. KAM (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, j'estime que c'est un véritable privilège que de pouvoir vous saluer au moment où vous assurez la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Ma délégation vous exprime ses sincères félicitations et vous rend un hommage public pour la manière brillante et remarquable dont vous dirigez les travaux du Conseil. Depuis que vous

assumez la présidence, vous avez confirmé une fois de plus votre réputation prestigieuse et bien méritée de diplomate averti et talentueux qui fait honneur à son grand pays, avec lequel le Panama maintient des relations cordiales d'amitié et de coopération.

5. Je voudrais souhaiter une cordiale bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Lesotho, M. Charles Molapo, qui a été présent parmi nous pendant cette semaine.

6. Au nom de M. Carlos Ozores et de la délégation du Panama, je remercie les membres du Conseil et d'autres délégations pour les paroles aimables qu'ils nous ont adressées pour la façon dont nous avons présidé les travaux du Conseil pendant le mois de novembre.

7. Il y a une semaine exactement, la communauté internationale apprenait avec une juste indignation l'agression brutale commise par le régime raciste d'Afrique du Sud contre le Lesotho, agression qui a fait plus de 42 victimes, hommes, femmes et enfants, et des dommages matériels importants. L'éloquente déclaration dont nous a honoré le roi Moshoeshe II [2406^e séance], caractérisée par cette dignité sereine de ceux qui ont pour eux la raison et la justice, nous dispense d'entrer dans le détail de cette agression qui a été condamnée unanimement par la communauté internationale.

8. Cette nouvelle agression du régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud vient s'ajouter à la série déjà longue des violations de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale que ce pays commet constamment et avec arrogance.

9. L'Afrique du Sud continue son occupation illégale de la Namibie, sa répression brutale contre le peuple namibien, son exploitation cruelle du peuple et des ressources naturelles de Namibie et poursuit ses efforts en vue de détruire l'unité et l'intégrité territoriale de la Namibie. Le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud a renforcé la répression, la torture aveugle, l'assassinat de travailleurs, d'écoliers et d'autres adversaires de l'*apartheid*, et continue d'imposer la peine de mort aux combattants de la liberté. Le régime de Pretoria a intensifié ses actes d'agression, de déstabilisation, de subversion et de terrorisme d'Etat contre les Etats africains indépendants, notamment contre l'Angola, le Mozambique, la Zambie et les Seychelles.

10. Le Lesotho a simplement été la victime la plus récente de cette attitude délictueuse de l'Afrique du Sud, qui viole de manière éhontée la paix et met en danger la sécurité internationale.

11. Ma délégation se demande combien d'agressions encore l'Afrique du Sud devra-t-elle commettre contre ses voisins, combien de temps encore faudra-t-il

tolérer l'oppression raciste, combien d'autres victimes va-t-il falloir pleurer, combien de temps encore l'occupation de la Namibie va-t-elle durer avant que le Conseil se décide à adopter des mesures efficaces contre le régime raciste d'Afrique du Sud, y compris des sanctions globales et obligatoires.

12. Je sais d'avance que la question de l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud suscitera des difficultés énormes — quasi insurmontables — de tout ordre, y compris sur les plans juridique et constitutionnel, pour certains membres du Conseil et pour d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, je dois dire en toute honnêteté que cela contraste avec la facilité et la façon quasi expéditive avec lesquelles ces mêmes pays ont imposé des sanctions à l'encontre d'un pays frère latino-américain qui, au début de cette année, avait exercé son droit sacré de recouvrer son intégrité territoriale.

13. Ma délégation, à l'instar d'autres membres du Conseil, condamne de manière énergique ce nouvel acte lâche d'agression non provoquée du régime raciste d'Afrique du Sud, en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Lesotho.

14. Ma délégation exprime sa reconnaissance au Lesotho pour sa politique déclarée d'opposition à l'*apartheid* et pour son attitude solidaire à l'égard des combattants de la liberté d'Afrique du Sud.

15. Nous présentons nos condoléances à l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) et au peuple opprimé de ce pays et nous renouvelons notre appui à la lutte qu'ils mènent pour éliminer l'*apartheid* et à leur juste lutte de libération en vue de la création d'une société démocratique au sein de laquelle le peuple sud-africain jouira pleinement des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans des conditions d'égalité.

16. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Botswana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

17. M. LEGWAILA (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence pour ce mois-ci. Nous avons grande confiance en vous et dans votre capacité de mener à bien les travaux du Conseil. Nous tenons aussi à exprimer nos félicitations à votre prédécesseur pour la manière compétente dont il a dirigé les affaires du Conseil le mois dernier.

18. Pour croire que le Lesotho, complètement entouré par l'Afrique du Sud et totalement dépendant d'elle pour sa survie économique, pourrait être si aveugle et nourrir des idées suicidaires au point de permettre que son territoire — sans parler de sa capitale particulièrement vulnérable — serve de tête

de pont à une prétendue campagne de terrorisme ourdie contre l'Afrique du Sud par l'ANC, pour croire cela, il faut être d'une crédulité incurable. Le Lesotho, comme mon propre pays, le Botswana, a proclamé voilà 16 ans, lors de son accession à l'indépendance, qu'en raison de sa situation géographique fâcheuse, il ne pouvait permettre et ne permettrait pas que son territoire serve de refuge aux guérilleros menant des activités contre son puissant voisin, l'Afrique du Sud. Le Lesotho, comme nous tous qui sommes voisins de l'Afrique du Sud, est resté fidèle à cette politique. Il n'a pas le choix.

19. Le Lesotho, plus encore que tout autre pays voisin de l'Afrique du Sud, ne peut faire autrement que vivre en paix avec l'Afrique du Sud. Il n'a pas l'avantage que donne la distance. Il est entièrement cerné et inéluctablement prisonnier de sa situation géographique et d'un des régimes les plus brutaux, les plus cyniques et les plus impitoyables qu'ait jamais connus notre planète. En d'autres termes, le Lesotho est certainement le dernier des pays qu'on puisse soupçonner d'aider, délibérément ou non, des guérilleros de l'ANC, particulièrement dans sa capitale, dont certaines maisons se trouvent seulement à quelques mètres de la barrière qui marque la frontière entre le Lesotho et l'Afrique du Sud.

20. Mais le Lesotho, comme les autres Etats d'Afrique australe qui sont gouvernés par la majorité, a une âme et elle n'est pas à vendre. Le Lesotho refuse de se laisser intimider; il refuse de devenir un fantoche de l'Afrique du Sud. Il refuse de soutenir la politique d'*apartheid* ou ceux qui la pratiquent contre nos frères d'Afrique australe.

21. Le Lesotho n'héberge aucun guérillero de l'ANC à Maseru ou ailleurs sur son territoire. Comme le Botswana, le Mozambique, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe, le Lesotho a donné asile et continuera de donner asile à des milliers de Sud-Africains qui fuient la tyrannie raciale pour la liberté. Ce sont les victimes innocentes des incursions meurtrières de l'Afrique du Sud dans les pays voisins. Les 42 victimes du massacre brutal survenu à Maseru jeudi dernier n'étaient pas des combattants de la liberté qui complotaient une attaque contre l'Afrique du Sud; c'était d'innocents réfugiés et des ressortissants Basotho. Ils ont été assassinés de sang froid, non parce qu'ils représentaient une menace pour la tyrannie raciale de l'Afrique du Sud, mais plutôt parce que l'Afrique du Sud a voulu essayer d'intimider le Lesotho et le forcer à fermer hermétiquement ses frontières au courant des réfugiés en provenance d'Afrique du Sud.

22. Le prix de la défense et de la perpétuation de l'*apartheid* se paie par le sang, le sang des Noirs d'Afrique du Sud et des citoyens innocents des Etats voisins. L'Afrique du Sud ne s'est pas lancée dans de prétendues réformes politiques; elle s'affaire à re-façonner le racisme. Elle n'essaie même pas de se débarrasser de l'*apartheid*; au contraire, elle a monté

délibérément une campagne pour protéger et préserver l'*apartheid* à tout prix.

23. Les apologistes de l'Afrique du Sud diront certes que le régime minoritaire a parfaitement le droit de se protéger des attaques terroristes ou prétendues telles. Mais, demandons-nous, qui s'adonne au terrorisme en Afrique australe ? Sont-ce les Sud-Africains dont la vie quotidienne est si cruellement et si complètement en butte à l'inhumanité de l'*apartheid* et du racisme ? Sont-ce les milliers de réfugiés éparpillés à travers le monde — hommes, femmes et enfants qui ont fui la tyrannie raciale en Afrique du Sud pour se réfugier dans les Etats voisins ? Sont-ce les Nelson Mandela ou les autres dirigeants de l'Afrique du Sud noire emprisonnés à vie ? Sont-ce les Biko, les Tiro ou les Ruth First, qui ont payé une rançon si lourde pour la défense et la perpétuation d'un système inhumain qui a causé tant de souffrances à tant de gens ?

24. Le fauteur de terrorisme en Afrique australe n'est nul autre que le régime minoritaire blanc de l'Afrique du Sud. Le bilan de ce régime en matière d'intolérance et de violence politique est connu de tous. Où sont les Nelson Mandela et plusieurs autres éminents dirigeants de l'Afrique du Sud noire ? Le régime les a brutalement privés de leur liberté et les a emprisonnés à vie, alors que leur seul crime a été d'aspirer à la liberté et de vouloir vivre dans la paix et la dignité sur leur propre terre. Où sont les Biko, les Tiro, les Hector Peterson et les First ? Ils ont été brutalement privés de leur jeunesse alors que leur seul crime a été d'avoir osé parler de liberté et de justice.

25. L'Afrique du Sud a envoyé ses troupes à Maseru la semaine dernière, non pas pour tuer des combattants de l'ANC qui auraient préparé un complot terroriste, mais pour assassiner des réfugiés innocents et des Basotho alors qu'ils dormaient, pour semer la terreur au sein de la population du Lesotho afin de la contraindre à fermer ses portes aux réfugiés du Sud et de lui montrer brutalement quel avenir l'Afrique du Sud réserve à ses voisins. Voilà ce que nous appelons du terrorisme. Les troupes sud-africaines occupent la partie sud de l'Angola depuis 18 mois. Voilà du terrorisme. L'Afrique du Sud finance le terrorisme de l'UNITA [Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola] contre le Gouvernement légitime de l'Angola. Voilà ce que nous appelons du terrorisme. Elle soutient par tous les moyens le mouvement national de résistance dans sa campagne de terrorisme contre le Gouvernement légitime du Mozambique. Voilà ce que nous appelons du terrorisme. Elle parraine la prétendue armée de libération du Lesotho, dont les actes de terrorisme contre le Lesotho n'ont pas besoin d'être relatés ici. Voilà du terrorisme. L'Afrique du Sud est également responsable de la prolifération soudaine de mouvements de dissidence dans la région, mouvements dont les activités meurtrières sont bien connues de tous.

26. Nous affirmons que le régime minoritaire blanc de Pretoria prospère grâce au terrorisme — terrorisme

perpétré contre les Sud-africains noirs qui ont refusé, qui continueront de refuser, et qui doivent continuer de refuser d'être traités comme des étrangers dans leur propre pays. L'*apartheid*, de par sa définition, ses intentions et son application, est une philosophie terroriste qui, comme le dit le *Johannesburg Star*, doit se nourrir aux dépens de la liberté et du bonheur de l'immense majorité du peuple sud-africain pour survivre. L'application de la philosophie de l'*apartheid* ne peut se faire que par l'usage de la force brute, comme le massacre d'enfants sans défense à Soweto, en 1976, l'a montré si brutalement. Ces enfants ont payé de leur vie même le prix que les victimes de l'*apartheid* doivent payer pour la défense et le maintien du système. Ils ont été massacrés pour la défense de l'*apartheid*. Leur jeunesse a été fauchée pour que l'*apartheid* puisse vivre.

27. Le Lesotho ne donne pas asile à des combattants de l'ANC qui cherchent à renverser le régime minoritaire blanc de Pretoria. Le Lesotho n'accueille pas de terroristes dans sa capitale, pas plus qu'ailleurs sur son territoire. Le Lesotho accueille des réfugiés, les victimes de l'oppression raciale en Afrique du Sud. Le Lesotho est la victime sans défense du terrorisme sud-africain, tout comme les réfugiés innocents que les troupes sud-africaines poursuivent impitoyablement jusque dans l'exil.

28. Mais je puis assurer le Conseil que ni le Lesotho ni les autres nations libres gouvernées par la majorité en Afrique australe ne s'en prendront aux réfugiés sud-africains ni ne les remettront à leur persécuteurs, même si tel est le prix de la paix dans la servitude. Nous avons l'obligation internationale en tant que peuples libres d'ouvrir nos portes et nos cœurs aux victimes de la tyrannie politique et raciale en Afrique du Sud, et nous nous acquitterons de cette obligation indépendamment des conséquences. Si le prix de notre attachement indéfectible à des principes auxquels nous tenons chèrement en tant que peuples libres est l'invasion et le massacre au milieu de la nuit, qu'il en soit ainsi.

29. La communauté internationale a également une obligation à l'égard des victimes de la tyrannie raciale, non seulement en Afrique du Sud même mais aussi dans les pays voisins de l'Afrique du Sud. Les Etats de première ligne, et cela comprend le Lesotho et le Swaziland, n'agissent pas seulement en leur nom lorsqu'ils accueillent des milliers de réfugiés d'Afrique du Sud; en fait, ils s'acquittent d'un devoir que la communauté internationale leur impose. La communauté internationale a donc le devoir de relever le défi et de conjurer la menace que l'Afrique du Sud fait peser sur la sécurité, sur la paix et je dirai même sur la survie des nations libres d'Afrique australe. Le Lesotho ne mérite pas seulement notre sympathie, mais aussi notre engagement collectif à apporter toute l'assistance nécessaire à ce pays malheureux, et pourtant fier et courageux qui se trouve dans le ventre d'un hydre toujours insatiable.

30. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Kenya, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

31. M. WABUGE (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier et remercier les membres du Conseil de m'avoir permis et d'avoir permis à ma délégation de prendre part à ce débat extrêmement important provoqué par la politique du régime raciste d'Afrique du Sud qui consiste à étendre le système d'*apartheid* aux Etats voisins et au-delà.

32. Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir, vous le représentant de la Pologne, présider le débat sur cette question importante. Nous sommes, en Afrique, pleinement conscients de l'appui que la Pologne nous a donné dans la longue histoire du problème dont nous traitons actuellement. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour l'appui que la Pologne nous a accordé dans tous nos efforts pour parvenir à la décolonisation de l'Afrique.

33. C'est avec horreur et une stupéfaction indignée que la communauté internationale a pris connaissance du dernier acte d'agression commis par le régime raciste d'Afrique du Sud contre l'Etat indépendant du Lesotho, attaque brutale contre la capitale d'un Etat indépendant, minutieusement planifiée et exécutée avec un barrage de roquettes et de rafales de mitrailleuses. Au cours de l'attaque, des grenades ont été lancées sur des maisons à partir d'hélicoptères. Les gens qui fuyaient ces maisons en criant ont été abattus par les forces d'invasion. L'attaque a causé de nombreux morts, pour la plupart des femmes et des enfants, des dommages matériels considérables et la destruction de maisons.

34. Quelques jours avant l'attaque sur le Lesotho, le régime raciste avait également repris ses attaques contre le Mozambique, autre pays indépendant qui a été constamment harcelé par le régime raciste d'Afrique du Sud. Cette dernière attaque contre le Mozambique perpétrée par le régime raciste a été portée à la connaissance du Groupe des pays non alignés hier. Il est évident que l'Afrique du Sud se prépare à étendre son odieuse politique d'*apartheid* au-delà de ses frontières grâce à l'utilisation de ses moyens militaires perfectionnés.

35. Dans la version qu'elle en a donnée, l'Afrique du Sud a dit que son attaque contre le Lesotho avait eu lieu en raison de la présence dans ce pays de contingents de l'ANC qui se préparaient à attaquer l'Afrique du Sud. L'ANC est un mouvement de libération qui agit à l'intérieur de l'Afrique du Sud et qui est reconnu non seulement par l'Afrique et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) mais également par une grande partie de la communauté internationale qui l'appuie. C'est un mouvement de libéra-

tion voué à débarrasser l'Afrique du Sud des maux dont est responsable le système raciste d'*apartheid*. C'est précisément ce qu'il représente qui vaut à l'ANC d'être reconnu par la communauté mondiale. L'Afrique du Sud n'a donc aucun droit légitime d'attaquer le Lesotho. L'ANC, en tant que mouvement de libération, a le plein appui de l'OUA et nous continuerons de lui fournir toute l'assistance possible dans la lutte légitime qu'il mène contre le régime d'oppression jusqu'à la victoire finale.

36. Le Lesotho, en tant qu'Etat indépendant, est pleinement en droit de donner asile et assistance à ceux pour qui la vie est devenue insupportable dans l'Afrique du Sud de l'*apartheid*. C'est le droit de tout Etat que d'aider les victimes de l'*apartheid* et je félicite le Gouvernement du Lesotho pour le courage qu'il a montré en accueillant ces réfugiés face à l'ennemi brutal qui l'entoure.

37. Avant-hier, nous avons écouté avec tristesse la déclaration que le roi Moshoeshoe du Lesotho a faite au Conseil [*ibid.*]. Il a relaté minutieusement les événements survenus à l'aube du 9 décembre — le massacre de femmes et d'enfants innocents et les dommages matériels entraînés par cette agression flagrante.

38. Le comportement de l'Afrique du Sud et ses mauvaises intentions sont connus de tous. L'attaque avait pour but d'intimider et de forcer le Gouvernement du Lesotho à remettre à l'Afrique du Sud de véritables réfugiés qui avaient échappé à son régime raciste d'oppression et de répression. L'Afrique du Sud essaie de forcer le Gouvernement du Lesotho à transiger et à accepter la politique odieuse d'*apartheid*. Le régime raciste hait le Lesotho en raison de l'appui moral qu'il donne au peuple opprimé de l'Afrique du Sud et de l'aide qu'il accorde aux réfugiés qui ont fui l'Afrique du Sud pour trouver refuge au Lesotho.

39. Conformément à sa politique qui vise à perpétuer la domination raciste en Afrique du Sud, à maintenir son occupation illégale en Namibie et à étendre son influence impérialiste au-delà de ses frontières, le régime recourt à toutes les formes d'agression, de subversion, de déstabilisation et de terrorisme contre les Etats indépendants voisins.

40. Nous nous rappelons les interventions militaires répétées de l'Afrique du Sud contre l'Angola, son occupation de la partie méridionale de ce pays, ses actes continus d'agression contre le Mozambique et ses attaques contre la Zambie et le Botswana ainsi que contre les autres Etats de première ligne. L'attaque contre les Seychelles menée par des mercenaires et organisée par l'Afrique du Sud est encore présente à nos mémoires. Qui pourrait croire que les Seychelles, petit pays très éloigné de l'Afrique du Sud, pouvait faire peser une menace quelconque sur l'Afrique du Sud, justifiant l'attaque barbare du régime raciste ?

41. Le moment est venu pour la communauté internationale de prendre conscience de la gravité de la situation qui sévit en Afrique australe. Le temps ne permet plus les déclarations ambiguës et les tergiversations sur ce que l'Afrique du Sud représente. Le moment est venu pour le Conseil, comme l'ont prouvé les événements, de reconnaître que le régime d'Afrique du Sud et le système d'*apartheid* constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

42. Au cours des nombreuses années pendant lesquelles l'Organisation des Nations Unies a examiné le problème de l'*apartheid* et la grave menace que représente l'Afrique du Sud, il s'est dégagé un consensus sur le continent africain quant à la nécessité de mettre fin à ce gouvernement néfaste. La communauté mondiale s'est heurtée à une forte résistance de la part des nations les plus puissantes qui, tout en reconnaissant que l'*apartheid* est un crime contre la conscience et la dignité de l'humanité, ont néanmoins déjoué les efforts déployés par la communauté mondiale pour adopter les seules mesures pouvant être efficaces contre ce régime, notamment des sanctions économiques. On ne peut oublier qu'en avril 1981, après des négociations difficiles sur l'adoption de mesures concrètes contre l'Afrique du Sud, les espoirs de toute la communauté mondiale ont été écrasés sous le poids du triple veto des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni qui ont ainsi méconnu la volonté mondiale qui demandait que des mesures soient prises contre l'Afrique du Sud.

43. C'est précisément l'usage ou l'abus du droit de veto en vue de la protéger qui, de toute évidence, encourage l'Afrique du Sud à défier les exigences de la communauté mondiale. C'est précisément ce genre d'appui et d'encouragement qu'elle reçoit qui lui permet de méconnaître les appels répétés de la communauté mondiale. C'est cet appui qui l'encourage dans la poursuite de son occupation illégale de la Namibie. En ignorant les appels à la négociation sur l'indépendance de la Namibie, l'Afrique du Sud a trouvé un allié pour présenter des exigences idéologiques sans aucun rapport avec le problème. L'impasse actuelle où se trouve la question de l'indépendance de la Namibie est directement liée à l'appui que l'Afrique du Sud reçoit de certaines puissances occidentales.

44. Suffisamment de résolutions ont été adoptées et par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité pour condamner l'Afrique du Sud pour ses actes d'agression répétés contre les Etats indépendants voisins.

45. Ce n'est certainement pas la condamnation qui va amener l'Afrique du Sud à respecter les exigences de l'Organisation. Nous avons adopté assez de résolutions de ce genre. Nous tenons à bien préciser à l'Afrique du Sud que la communauté mondiale est maintenant prête à adopter à son encontre des mesures concrètes devant le défi constant qu'elle manifeste à

l'adresse de la communauté internationale. En conséquence, nous prions instamment les membres permanents du Conseil, les amis de l'Afrique du Sud, de déclarer sans aucune réserve que la situation en Afrique du Sud représente une menace pour la paix et la sécurité internationales aux termes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. L'attaque lancée par l'Afrique du Sud contre Maseru a été une agression non provoquée. Nous devons nous préparer à prendre les mesures efficaces qui s'imposent pour faire entendre raison au régime raciste.

46. Nous sommes convaincus que la lutte pour mettre fin au système d'*apartheid* triomphera. Nous prions instamment la communauté internationale de continuer à accorder toute l'assistance possible aux mouvements de libération en Afrique du Sud et en Namibie afin de leur permettre de poursuivre leur lutte légitime jusqu'à la victoire finale.

47. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Bénin. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

48. M. OGOUMA (Bénin) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire toute ma reconnaissance pour l'honneur que vous me faites en m'autorisant à prendre la parole, au nom de la République populaire du Bénin, devant les éminents représentants des Etats membres du Conseil. Je voudrais aussi vous dire toute la satisfaction de ma délégation de vous voir présider les travaux du Conseil au moment où le peuple frère du Lesotho vient d'être lâchement et traîtreusement agressé par la soldatesque de Pretoria. Représentant de la Pologne, avec laquelle mon pays s'honore de partager les mêmes idéaux de paix et de justice, vous saurez conduire, nous en sommes certains, les travaux du Conseil à d'heureux résultats.

49. Je voudrais aussi dire à votre prédécesseur, le représentant du Panama, toute notre appréciation pour la manière dont il s'est occupé des dossiers du Conseil au cours du mois dernier.

50. Le peuple béninois a appris avec consternation et indignation l'ignoble agression contre le Lesotho, pays frère et ami, membre de l'OUA et Membre de l'Organisation des Nations Unies. A l'annonce de cette triste nouvelle, le Président de la République populaire du Bénin, chef de l'Etat et Président du Conseil exécutif national, a adressé le message suivant à son frère et ami, le premier ministre du Lesotho, Leabua Jonathan :

"Nous avons appris avec une grande surprise et une profonde indignation l'ignoble, barbare et inhumaine agression dont votre pays et votre peuple ont été victimes de la part des autorités racistes de Pretoria.

"En ce moment d'épreuve, nous voudrions, au nom du peuple béninois, de son parti d'avant-garde,

le parti de la révolution populaire du Bénin, de son Conseil exécutif national et en notre nom personnel, vous assurer de notre sympathie et de notre soutien indéfectible.

"Nous condamnons fermement et énergiquement cette agression barbare qui démontre une fois encore la volonté diabolique des forces racistes de Pretoria de contrecarrer par tous les moyens les efforts des Etats libres et indépendants de la région qui contribuent à l'émancipation de la majorité noire et au triomphe des nobles idéaux d'égalité, de justice et de paix.

"En vous renouvelant notre soutien militant, nous vous prions d'agréer, Excellence et cher frère, les assurances de notre haute et fraternelle considération."

51. On ne dira jamais assez, cette agression inhumaine fait partie d'un plan prémédité, d'une stratégie diabolique élaborée par les racistes de Pretoria pour asservir, au profit de l'impérialisme international, les peuples de la région.

52. Ainsi, l'intensification de la répression barbare contre les patriotes namibiens, la politique de bantoustanisation, les efforts pour détruire l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Namibie, l'exploitation impitoyable de son peuple, la militarisation du territoire namibien et son utilisation comme base pour perpétrer des agressions contre les Etats de première ligne, notamment l'Angola, la Zambie, le Botswana et le Mozambique, sont autant de crimes qui ont créé une situation extrêmement dangereuse en Afrique australe.

53. Il y a un an, la République des Seychelles était victime de cette barbarie fasciste. Aujourd'hui, c'est le Lesotho qui est victime à son tour de la politique ignominieuse de l'Afrique du Sud.

54. Malgré les nombreuses résolutions, tant du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale, qui condamnent le régime d'*apartheid*, Pretoria continue de défier la communauté internationale. Ce défi permanent fait douter de la capacité de l'Organisation des Nations Unies — notamment du Conseil de sécurité — de traduire dans les actes et dans les faits ses propres décisions unanimement acceptées. Il traduit surtout la complaisance, voire la complicité, de certaines grandes puissances à l'égard de l'Afrique du Sud.

55. Le peuple béninois qui, malheureusement, a connu le prix d'une agression armée impérialiste le 16 janvier 1977 compatit à la douleur du peuple frère du Lesotho et lui apporte son soutien militant.

56. L'intervention remarquable du roi Moshoeshe II devant le Conseil [*ibid.*] témoigne de la confiance que son peuple place en cet organe important de décision de l'Organisation.

57. Aussi le Bénin exprime-t-il l'espoir que la résolution 527 (1982) adoptée hier à l'unanimité par les membres du Conseil ne restera pas sans lendemain.

58. Prêts pour la révolution — la lutte continue.

59. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Nicaragua. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

60. M. CHAMORRO MORA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de ma délégation, je voudrais pour commencer remercier les membres du Conseil et vous-même, Monsieur le Président, de m'avoir permis de participer à ce débat qui intéresse tout particulièrement notre peuple et notre gouvernement révolutionnaires. Qu'il me soit également permis de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence pour le mois de décembre. Je suis certain qu'étant donné vos qualités remarquables vous saurez assumer pleinement les responsabilités qui vous incombent à ce titre.

61. Je voudrais également rendre hommage à M. Carlos Ozores Typaldos, du Panama, pour ses efforts et le travail efficace qu'il a accompli le mois dernier en tant que Président du Conseil.

62. Il y a deux jours, le Roi du Lesotho, dans sa brillante intervention devant le Conseil [*ibid.*], nous relatait la dernière agression perpétrée contre son pays et contre son peuple par le régime raciste sud-africain. Il nous a dit comment l'Afrique du Sud entendait justifier la mort de 42 frères africains, pour la plupart des réfugiés, en invoquant le prétexte fallacieux bien connu selon lequel la victime était l'assaillant, et inversement. Il nous a dit également comment l'Afrique du Sud entendait impliquer le Lesotho dans une manœuvre prétendument communiste contre le régime de Pretoria, situant ainsi le problème de l'Afrique australe dans le cadre du conflit Est-Ouest.

63. On nous a montré que les actes criminels du régime sud-africain contre le Lesotho étaient une vengeance de l'Afrique du Sud en raison de la position ferme et digne adoptée par ce pays face à la pression exercée contre lui par l'Afrique du Sud pour qu'il cesse d'agir selon son histoire et ses principes, que ce soit en appartenant au mouvement des pays non alignés ou en accueillant favorablement les réfugiés qui fuient l'Afrique du Sud.

64. Tous ces actes et arguments nous sont d'ailleurs bien connus car nous les avons malheureusement vécus nous-mêmes quotidiennement, dans notre chair, de la part des alliés de l'Afrique du Sud sur notre continent — et je songe particulièrement aux problèmes de l'Amérique centrale. Ce n'est pas là le fait du hasard car, dans les deux régions, la situation correspond au comportement systématique de quelques grandes puissances. Il s'agit une fois de plus du

prix élevé que les peuples ont à payer pour réaliser ou maintenir leur indépendance et à quelles manœuvres ont recours ceux qui veulent imposer leurs intérêts politiques et économiques et empêcher les peuples d'exercer leur droit à l'autodétermination.

65. Nous savons tous qu'au sein même du Conseil, l'Afrique du Sud a un allié qui défend ses intérêts en veillant à ce que les résolutions qui y sont adoptées soient aussi peu défavorables que possible au régime de Pretoria. C'est ce même pays qui, ici, protège Israël et fait en sorte qu'on ne lui applique pas même les mesures minimales qu'exigerait son attitude prétorienne au Moyen-Orient.

66. Nul n'ignore que l'Afrique du Sud cherche sans succès à mettre en place des gouvernements fantoches qui lui permettraient de maintenir sa domination en Afrique australe.

67. Dans le cas de l'Amérique centrale, nous connaissons certains pays qui sont prêts à faire la guerre au Nicaragua même s'il leur faut sacrifier leur propre peuple. Je voudrais dire ici que la visite au Honduras du sinistre Ministre israélien de la défense, deux jours après celle du président Reagan dans le même pays, illustre clairement les liens entre Washington et Tel-Aviv, deux piliers fondamentaux des alliances stratégiques dont les ramifications s'étendent jusqu'au continent africain.

68. La violation de l'intégrité territoriale du Lesotho et les massacres qui y ont été perpétrés constituent un maillon de plus dans la chaîne des agressions commises par l'Afrique du Sud en Afrique australe et un pas de plus dans l'escalade de la répression contre les citoyens de Namibie et d'Afrique du Sud même ou de vaillants patriotes luttent pour prendre en main leur propre destin, comme ils en ont le droit.

69. Cette dernière agression est une nouvelle manœuvre de déstabilisation en Afrique australe pour venir à bout de la lutte de libération menée par le peuple de Namibie sous la direction de son seul représentant légitime, la South West Africa People's Organization (SWAPO), afin de parvenir à une indépendance aussi désirée que méritée.

70. Pour nous, les événements survenus au Lesotho sont une preuve supplémentaire du mépris dont le Gouvernement sud-africain fait preuve à l'égard des nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies sur l'Afrique australe. Cette agression doit être également perçue comme un nouveau défi lancé à l'Organisation qui a une responsabilité toute particulière à l'égard de la Namibie. A ce sujet, l'Organisation doit redoubler d'efforts pour obtenir l'application de ses résolutions, particulièrement de la résolution 435 (1978) du Conseil, base fondamentale et unique pour parvenir à une transition satisfaisante du statut colonial de la Namibie.

71. Contrairement à l'attitude belliciste et intransigeante de l'Afrique du Sud, nous avons pu constater la souplesse et la bonne volonté de la SWAPO pour ce qui est de l'application de cette résolution. Les tactiques dilatoires employées par l'Afrique du Sud, avec l'appui de ses alliés, pour ce qui touche la Namibie, sont réduites à néant quand la même Afrique du Sud se charge de prouver au monde que les Etats souverains doivent prendre toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires pour se protéger du pouvoir militaire de l'ignoble Gouvernement sud-africain.

72. Nous constatons par ailleurs que les puissants alliés de l'Afrique du Sud récompensent ce pays pour sa bonne conduite en lui accordant un prêt d'un milliard de dollars par l'intermédiaire du Fonds monétaire international (FMI), tout en faisant pression sur les banques multilatérales pour qu'elles refusent tout prêt aux pays démunis qui luttent pour parvenir à une vie meilleure.

73. Dans un communiqué pour le moins étrange publié peu après l'approbation de ce prêt, le Département d'Etat des Etats-Unis a indiqué que le FMI étant un organisme technique, ses décisions ne devaient pas tenir compte d'arguments de caractère politique. Ce raisonnement bancal aurait pu être un peu plus crédible s'il était appliqué de façon conséquente, mais, comme nous le savons tous, c'est un critère totalement opposé qui l'emporte — l'emploi de pressions politiques et économiques.

74. Pour terminer, je tiens à exprimer une fois de plus la solidarité de notre peuple et de notre gouvernement avec le peuple et le Gouvernement du Lesotho et les autres Etats de première ligne qui sont constamment victimes des actes d'agression du régime raciste de Pretoria. En même temps, nous demandons à la communauté internationale de prendre les mesures appropriées, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour mettre un terme à ces crimes et parvenir à un règlement juste et durable en Afrique australe.

75. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Grenade. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

76. M. TAYLOR (Grenade) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois de décembre. Connaissant vos talents de diplomate, ma délégation est convaincue que, sous votre direction, les travaux du Conseil, sans aucun doute, serviront la cause de la paix et de la justice en Afrique australe. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, le représentant du Panama, M. Carlos Ozores Typaldos, pour la diligence avec laquelle il s'est acquitté de son mandat au cours du mois de novembre.

77. L'attaque perpétrée le 9 décembre contre le Lesotho est un nouvel épisode dans la série macabre d'actes d'agression commis par la clique raciste de Pretoria contre des Etats épris de paix et de liberté, au mépris de la Charte des Nations Unies et en violation des normes acceptées de conduite internationale.

78. L'Afrique du Sud raciste, aidée et encouragée par ses puissants amis et les adeptes de son idéologie, continue de ne tenir aucun compte des innombrables résolutions de l'Organisation des Nations Unies et autres résolutions l'enjoignant de mettre un terme à ses actes d'agression contre ses voisins sans défense. Au moment même où le Conseil examine cette question, les troupes sud-africaines occupent une partie de la province méridionale de la République sœur d'Angola. Alors même que nous exprimons nos profondes condoléances au Gouvernement et au peuple du Lesotho ainsi qu'aux patriotes de l'ANC, les racistes de Pretoria refusent obstinément à nos frères et sœurs de Namibie leur droit inaliénable d'être maîtres de leur destin.

79. L'arrogance et l'attitude de défi intransigeant de l'Afrique du Sud ne doivent rien au hasard. L'agression de l'Afrique du Sud doit être vue dans le contexte d'une conspiration impérialiste plus vaste, qui a pour but de déjouer les aspirations nobles et légitimes des peuples opprimés et de harceler et finalement renverser les gouvernements progressistes. Pour atteindre son but, l'impérialisme a choisi avec soin ses gendarmes pour faire sa sale besogne dans les prétendus foyers de tension partout dans le monde.

80. Au Moyen-Orient, les agents de l'impérialisme ont massacré des milliers d'Arabes palestiniens et occupent en ce moment des territoires arabes. En Amérique centrale, ils tuent des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants innocents et seraient, dit-on, sur le point de frapper le cœur même de la République sœur du Nicaragua.

81. L'Afrique du Sud raciste est une créature de l'impérialisme. Le système abominable d'*apartheid*, qui tient en esclavage des millions de nos frères et sœurs, se maintient essentiellement parce que l'Afrique continue de recevoir un solide appui sur les plans diplomatique, politique, économique, militaire et autres de ses partisans impérialistes.

82. Quotidiennement, l'Organisation des Nations Unies est tenue d'écouter les sermons donnés par des idéologues qui, pompeusement, nous disent qu'il existe deux mondes : un monde libre et un autre. Ces idéologues, après s'être engagés dans toute une série d'acrobaties sémantiques, nous rappellent souvent que l'Afrique du Sud est membre de ce qu'on appelle le monde libre. De quelle liberté s'agit-il ? De la liberté de tuer et de garder prisonniers des millions d'êtres humains ou de celle qui vise à rendre le monde sûr pour les transnationales ? Ceux d'entre nous qui chérissent la véritable liberté ont le droit de savoir.

83. Je voudrais pour terminer donner lecture du texte d'un message adressé au Premier Ministre du Lesotho par le camarade Maurice Bishop, Premier Ministre de mon pays :

"Le Gouvernement révolutionnaire populaire et le peuple de la Grenade ont été profondément attristés par le meurtre cruel et sadique de citoyens du Lesotho et de patriotes de l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) par le régime sanguinaire de Pretoria.

"Nous vous présentons, au Gouvernement et au peuple du Lesotho ainsi qu'à l'ANC nos profondes condoléances pour les pertes humaines et matérielles qui ont été causées.

"Nous estimons que l'incursion sud-africaine au Lesotho constitue une violation flagrante de l'intégrité territoriale de votre pays et nous condamnons fermement cet acte d'agression flagrante commis par les forces de cette clique méprisante de racistes.

"Au moment où nous pleurons la mort prématurée de tant de vos concitoyens, nous nous rendons compte qu'ils sont les nouveaux héros de la longue lutte de l'Afrique pour supprimer à tout jamais le fléau de l'*apartheid*, le fanatisme raciste et le cheval de Troie de l'impérialisme que constitue le régime illégal de Pretoria.

"Nous sommes heureux de constater que le dévouement du Gouvernement et du peuple du Lesotho envers la cause sacrée de la libération est inébranlable et que vous continuerez de vous identifier avec ceux qui poursuivent inlassablement la lutte en vue de permettre à la Namibie et au peuple martyr d'Afrique du Sud de jouir de la liberté, de la justice et de la dignité humaine.

"Vive la lutte de nos frères et de nos sœurs d'Afrique."

84. Je voudrais dire également que nous croyons que l'histoire est de notre côté et que, par conséquent, le peuple finira par remporter la victoire.

85. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

86. M. MASHINGAIDZE (Zimbabwe) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier très sincèrement de l'occasion qui nous a été donnée de participer aux délibérations du Conseil sur la question de l'agression injustifiée de l'Afrique du Sud contre le Lesotho.

87. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la

présidence pour le mois de décembre. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant du Panama, qui s'est brillamment acquitté de ses fonctions de président le mois dernier.

88. Le dernier acte d'agression, incontestablement prémédité, commis par le régime de Pretoria contre le pacifique Lesotho montre à l'évidence que l'Afrique du Sud est bien décidée à faire honneur à sa réputation, qui n'est que trop notoire à présent, de voisin criminel, inconscient, voire dément. En effet, il faut être mû par la barbarie et la sauvagerie pour se vanter et se réjouir d'avoir massacré de sang-froid des réfugiés sans défense et sans biens, dont des femmes et des enfants. Cet acte inhumain, ordonné par un gouvernement de personnes immorales et insensées, est un acte de génocide et d'agression contre le peuple du Lesotho. En droit international, c'est une violation très grave de l'intégrité territoriale de ce pays.

89. Cet acte est d'une folle inconscience parce qu'il menace la paix et la sécurité de toute la région. Nous en appelons à tous les Etats et à toutes les personnes qui croient en la primauté du droit civilisé pour qu'ils dénoncent et condamnent énergiquement cette agression injustifiée et ce génocide. Le régime raciste doit payer pour les pertes humaines et matérielles causées au Lesotho. Et comme cet acte d'agression est une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, il faut que le Conseil prenne les mesures qui s'imposent contre le Gouvernement de Pretoria.

90. La sympathie du Zimbabwe pour le Gouvernement et le peuple du Lesotho, notre solidarité avec le peuple Basotho, notre soutien et notre solidarité avec le peuple en lutte d'Afrique du Sud ont déjà été exprimés au Gouvernement du Lesotho. A cet égard, je voudrais donner lecture du message suivant adressé par le camarade Robert G. Mugabe, premier ministre du Zimbabwe, à M. Leabua Jonathan, premier ministre du Lesotho, dès que la nouvelle du massacre a été connue à Harare :

"C'est avec une horreur et une consternation profondes que le Gouvernement du Zimbabwe a appris la nouvelle du massacre perpétré de sang-froid par les troupes du régime raciste de Pretoria contre le peuple pacifique et sans défense du Lesotho, à l'aube d'hier matin.

"Ce dernier exemple d'agression sauvage commise par le régime sanguinaire d'*apartheid*, au mépris total des lois internationales régissant le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale d'un Etat indépendant, a fait de nombreux morts et blessés. Comme d'habitude, les troupes racistes ne se sont pas contentées de massacrer des réfugiés sans défense; elles ont assassiné des femmes et des enfants innocents avant de regagner leurs bases racistes.

“Après les massacres de Matola à Maputo, l’année dernière, après les massacres continuels dans le sud de l’Angola depuis deux ans, nous voyons nettement s’intensifier l’agression dans toute la région. Les deux tentatives faites pour pénétrer au Zimbabwe, qui ont été découvertes et neutralisées, confirment que le régime raciste s’acharne à commettre des agressions non déguisées et à déstabiliser toute la région.

“Nous présentons nos condoléances émues au Gouvernement et au peuple du Lesotho, et plus particulièrement à ceux dont les proches sont tombés dans cette attaque lâche et ignominieuse. Le Zimbabwe ressent ces pertes comme les siennes propres et pleure avec vous les victimes du génocide de Pretoria. Souvent, pendant notre propre lutte difficile pour la libération, les forces racistes de Rhodésie ont essayé de briser notre courage en recourant aux mêmes tactiques que celles employées par les racistes hier à l’aube. Mais ils ont échoué. Ils ont échoué parce que nous savions que le droit était de notre côté, que notre lutte était juste et que, malgré les énormes difficultés, nous finirions par triompher.

“Il en est de même en Afrique du Sud car, au fur et à mesure que la lutte progresse et que les contradictions commencent à se faire jour dans l’édifice de l’*apartheid*, l’ennemi devient plus irrationnel et, partant, plus brutal et plus sauvage dans ses réactions. Dans sa panique, il pointe ses canons contre des camps de réfugiés, contre les abris de femmes et d’enfants et contre une petite nation pacifique.

“Le Gouvernement et le peuple du Zimbabwe condamnent très énergiquement cet acte monstrueux. Nous déplorons les souffrances et les douleurs infligées au peuple du Lesotho qui, malgré le petit nombre de ses habitants, est resté ferme et fier dans son opposition au fléau de l’*apartheid* qui l’entoure de tous côtés.

“Nous demandons à la communauté internationale de condamner cette agression meurtrière et de se porter au secours du Royaume du Lesotho.

“A cet égard, nous soutenons pleinement la demande du Royaume du Lesotho, qui souhaite que soit convoquée une réunion d’urgence du Conseil de sécurité.

“La lutte continue.”

91. Enfin, en tant que délégation du Zimbabwe, nous aimerions seulement ajouter que nous prions la communauté internationale d’entendre ces appels et de satisfaire les exigences contenues dans la résolution 527 (1982) adoptée à l’unanimité hier par le Conseil.

92. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l’anglais*) : L’orateur suivant est le représentant de la République-

Unie de Tanzanie. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

93. M. RUPIA (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l’anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d’abord de vous adresser les sincères félicitations de ma délégation au moment où vous accédez à la présidence pour le mois de décembre et de vous souhaiter plein succès dans votre travail. Nous devons également féliciter votre prédécesseur pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de novembre.

94. Avant-hier [*ibid.*], le Conseil a eu l’honneur d’entendre le témoignage direct du chef d’Etat du Lesotho, le roi Moshoeshe II en personne, à propos du dernier acte d’agression du régime d’*apartheid* de Pretoria. Cet acte criminel était tellement flagrant que personne ne saurait douter de la perversité de celui qui l’a perpétré. A la suite de ces événements, le Conseil, sans débat, a reconnu à l’unanimité que le régime de Pretoria était l’agresseur, l’a condamné et a exigé qu’il indemnise totalement le Lesotho pour les pertes subies.

95. Selon nous, la mesure prise par le Conseil n’est rien d’autre qu’une reconnaissance très ferme selon laquelle un acte d’agression a été commis par le régime de Pretoria. Il est clair que le remède n’a pas été trouvé et qu’une solution définitive au problème n’a même pas encore été envisagée. Car ce n’est pas la première fois qu’une plainte est adressée au Conseil pour un acte d’agression de ce genre. Tous les pays voisins de l’Afrique du Sud ont subi les attaques ou ont vu leur souveraineté violée par celle-ci, et ce à plusieurs reprises.

96. Et il ne fait aucun doute que ce ne sera pas là le dernier acte injustifié commis par ce régime contre les Etats voisins, indépendamment des condamnations du Conseil. Ce dernier acte d’agression perpétré par le régime de Pretoria ne fait que nous rappeler qu’il existe une situation cancéreuse dans cette partie du monde et que, si un remède n’est pas appliqué à temps, cette situation ne peut que s’aggraver pour aboutir à un conflit international.

97. Tentant de rationaliser son acte criminel, le régime d’*apartheid* de Pretoria a expliqué que le Lesotho menaçait sa sécurité. C’est en effet au nom de sa sécurité que le régime de Pretoria a perpétré des actes d’agression contre tous ses voisins. Le Conseil a correctement prié l’Afrique du Sud de chercher ailleurs la cause de son sentiment d’insécurité, car si le régime d’*apartheid* ne l’a pas encore compris lui-même, le Conseil et, certes, le reste du monde, sont pleinement conscients du fait que cette prétendue insécurité n’est que l’inquiétude fébrile d’un régime assiégé par sa politique fasciste d’*apartheid*. La politique d’*apartheid* ne sera jamais acceptée par le peuple d’Afrique du Sud. La minorité raciste en Afrique du Sud ne saurait blâmer un voisin quelconque

pour la résistance qui monte en Afrique du Sud. Elle ne peut blâmer aucun autre pays pour l'exode des réfugiés qui fuient l'Afrique du Sud de l'*apartheid*. On peut en tout cas assurer la minorité raciste qu'elle ne sera pas tranquille en Afrique du Sud tant que la politique insolente de l'*apartheid* n'aura pas été éliminée.

98. Le régime d'*apartheid* de Pretoria a été amené à chercher querelle à ses voisins et cela ne nous surprend pas. En effet, contrairement à l'Afrique du Sud, les Etats voisins sont des Etats libres et un régime raciste n'est jamais à l'aise avec ses voisins démocratiques. Le fait même que des ressortissants d'Afrique du Sud trouvent un refuge dans les territoires de pays voisins est en lui-même une condamnation du régime de leur pays d'origine. Cependant, ce qui est encore plus évident, c'est qu'avec l'accession à l'indépendance des pays voisins de l'Afrique du Sud, le dernier foyer de l'oppression et du fascisme a été démasqué. Le feu de la libération est aux portes de l'Afrique du Sud. Il n'y a pas moyen d'y échapper. La seule sécurité pour la minorité raciste consiste à accueillir la vague de démocratie à l'intérieur du pays.

99. Alors que nous ne cesserons pas d'inviter le régime de Pretoria à abandonner sa politique d'*apartheid*, nous demeurons convaincus qu'avec l'appui qui lui est accordé par certaines puissances occidentales, ce régime n'acceptera pas facilement d'écouter ces mises en garde. Une responsabilité directe repose donc sur ceux qui collaborent avec l'Afrique du Sud en ce qui concerne l'attitude du régime d'*apartheid* de Pretoria. Si le Conseil veut vraiment instaurer la paix en Afrique australe, il doit reconnaître ce lien et rechercher une solution en se fondant sur ce fait.

100. Nous ne croyons pas que le Conseil obtiendra un résultat quelconque en continuant à déplorer les actes criminels du régime de Pretoria alors que certains membres influents du Conseil continuent de lui accorder en même temps toute l'assistance militaire et économique dont il a grandement besoin pour survivre. En fait, il est très regrettable que cet organe, qui est l'ultime recours en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, suscite par ses tergiversations le cynisme de ceux qui se tournent vers lui pour être sauvés de l'oppression criminelle. Le Conseil doit donc envisager sérieusement l'imposition de sanctions globales contre l'Afrique du Sud.

101. Nous insistons particulièrement auprès des membres permanents occidentaux du Conseil pour qu'ils revoient leur politique à l'égard de l'Afrique du Sud, de telle sorte que le Conseil puisse s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du futur de l'Afrique australe. C'est alors seulement que le problème de la sécurité des Etats voisins de l'Afrique du Sud sera examiné de manière appropriée.

102. LE PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant du Yémen, qui

désire faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe des Etats arabes. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

103. M. SALLAM (Yémen) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous dire notre reconnaissance, et par votre entremise de remercier les membres du Conseil d'avoir bien voulu nous permettre de prendre part à la discussion sur la plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud, motivée par la récente agression dont a été victime le Lesotho.

104. De plus, en tant que président du Groupe des Etats arabes, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois de décembre. Connaissant votre dévouement et vos talents de diplomate, le Groupe des Etats arabes est convaincu que, sous votre direction, le Conseil, organe principalement chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, pourra s'acquitter de ses obligations et appliquer les dispositions prévues dans la Charte des Nations Unies pour les cas de violations aussi flagrantes de ses principes.

105. Le Conseil s'est réuni une fois de plus de toute urgence pour traiter d'un nouvel acte d'agression non provoqué de l'Afrique du Sud contre des Etats africains souverains et indépendants voisins. Le Mozambique, puis l'Angola, ont été par le passé victimes de l'agression, et plus récemment, le 9 décembre, des colonnes de ce qui est appelé la Force de défense sud-africaine (SADF) de l'Afrique du Sud raciste ont envahi le Lesotho où elles ont causé des pertes lourdes et injustifiées et la mort de 42 civils innocents. Des hommes, des femmes et des enfants, des réfugiés qui ont dû quitter leurs foyers et leurs pays en Afrique australe, sont chassés de leurs camps par les bombes et les obus. Nombre d'entre eux avaient initialement quitté leur pays parce qu'ils ne pouvaient plus supporter l'humiliation, la torture et la dégradation absolue que leur infligeait la clique de Pretoria, aveuglée par sa prétendue suprématie blanche et acharnée à pratiquer toutes les formes de racisme et de discrimination raciale pour priver la majorité de la population autochtone d'Afrique du Sud de ses droits de l'homme fondamentaux et pour l'empêcher de vivre quotidiennement dans la dignité et le respect.

106. La communauté internationale et l'opinion publique mondiale savent bien que chaque fois que l'Afrique du Sud se rend coupable d'actes d'agression au mépris du droit international et des normes élémentaires gouvernant les relations entre Etats, elle invente des mensonges et des demi-vérités pour les camoufler. C'est ce qu'elle a fait après son acte d'agression contre le Lesotho.

107. Dans sa déclaration du 14 décembre, le Roi du Lesotho a dit :

"Les raisons en sont bien connues des membres de la communauté internationale. Tout d'abord, le

régime de Pretoria ne trouve pas à son goût la répugnance que nous avons souvent exprimée, comme toute l'humanité civilisée, à l'égard de l'odieuse politique d'*apartheid*. Le régime de Pretoria espère, en nous intimidant, nous amener à nous dissocier de la condamnation mondiale de la politique d'*apartheid* et nous dissuader de donner un soutien moral au peuple opprimé d'Afrique du Sud dans sa lutte pour la justice, la liberté et l'égalité. Il voit d'un mauvais œil notre adhésion à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe dont l'objectif principal est de réduire notre dépendance économique exagérée par rapport à l'Afrique du Sud, ce qui nous donnerait une plus grande liberté d'action. Il s'oppose à notre appartenance à l'OUA et au mouvement des pays non alignés. En bref, l'Afrique du Sud s'oppose à l'existence même d'un Etat africain souverain et indépendant à l'intérieur de ses frontières géographiques et qui n'est pas à sa merci." [Ibid., par. 30.]

108. Il est patent que l'Afrique du Sud ne souhaite nullement la paix avec les Etats voisins, ni d'ailleurs avec le reste du continent africain, car sa stratégie repose sur des manœuvres de diversion à l'égard de l'opinion mondiale et de l'humanité tout entière pour empêcher que son système d'*apartheid* soit condamné en tant que crime contre l'humanité et en tant que menace majeure à la paix et à la sécurité internationales. En modifiant l'apparence de sa politique interne d'*apartheid*, Pretoria est convaincue qu'elle réussira à apaiser l'opinion publique mondiale et à refroidir l'ardeur de la lutte menée par une population indignée. De même, l'Afrique du Sud veut gagner du temps pour consolider son potentiel militaire, nucléaire et classique, afin de tenir en échec les Etats africains de première ligne et les empêcher de soutenir la lutte des peuples d'Afrique, particulièrement la lutte que mène le peuple namibien pour obtenir ses droits internationalement reconnus à l'indépendance et à la liberté. Ce faisant, l'Afrique du Sud tient tout le continent africain en otage par son potentiel militaire et sa force de frappe.

109. On se demande combien de temps encore on laissera l'Afrique du Sud et ses homologues opposer à la légitimité de l'Organisation des Nations Unies, de ses résolutions, de sa Charte, des normes du droit international et du consensus international une contre-légitimité. Et pendant combien de temps encore allons-nous prétendre qu'il faut convaincre l'agresseur plutôt que le punir ? La réponse est évidente : quand nous voyons que l'agression, lorsqu'elle reste impunie, ouvre la voie à toute une série de violations, d'agressions et d'actes de brutalité.

110. A cet égard, nous demandons aux membres du Conseil de faire pression, dans toute la mesure possible, sur l'Afrique du Sud pour qu'elle renonce immédiatement à la politique d'agression, de destruction insensée et de terrorisme d'Etat qu'elle mène actuellement, car nous estimons que les décisions

précédentes du Conseil et les dizaines de condamnations de l'Afrique du Sud se sont révélées inefficaces. Au contraire, l'agresseur, dont le mépris pour les résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil et la volonté de saper la crédibilité et l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour pouvoir perpétuer sa politique raciste, fasciste et colonialiste sont trop bien connues pour que j'insiste à cet égard, y a vu un encouragement. Il incombe donc aux membres permanents du Conseil de s'acquitter de leurs obligations eu égard au maintien de la paix et de la sécurité internationales et de prendre des mesures efficaces, conformément au Chapitre VII de la Charte, afin d'imposer des sanctions obligatoires et globales à l'Afrique du Sud, comme l'Assemblée générale et les pays non alignés l'ont demandé à plusieurs reprises.

111. Le Groupe des Etats arabes a réclamé à l'unanimité l'imposition de sanctions, conformément à la décision que le Conseil de la Ligue des Etats arabes a prises lors de sa réunion tenue à Tunis en septembre 1981, réunion à laquelle il a souligné et réaffirmé la volonté bien arrêtée des Etats arabes d'isoler le régime sud-africain et d'appliquer à son encontre un boycottage dans tous les domaines, notamment dans celui des produits pétroliers, comme le Conseil des ministres de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole l'avait décidé dans sa résolution 26/5, adoptée à l'issue de sa trente-sixième session, tenue au Koweït le 5 mai 1981 [S/14750, annexe].

112. Nos frères et nos sœurs d'Afrique du Sud, de Namibie et des Etats voisins de l'Afrique du Sud ont eu plus que leur part d'oppression, de souffrance, d'injustice, de mort et de destruction. Nous saisissons cette occasion pour saluer leurs combattants de la liberté qui mènent une juste lutte. Nous voulons aussi leur donner l'assurance que la nation arabe tout entière continuera de leur apporter tout son soutien jusqu'à ce que tous les vestiges du racisme disparaissent de la planète.

113. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Ouganda, du Togo et du Zaïre une lettre, en date du 16 décembre [S/15527], qui se lit comme suit :

"Nous soussignés, membres du Conseil de sécurité, avons l'honneur de demander au Conseil d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur, M. I. F. Mafole, représentant du Pan Africanist Congress of Azania, à assister aux séances du Conseil consacrées à l'examen du point intitulé "Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud".

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'accéder à cette demande.

Il en est ainsi décidé.

114. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite M. Mafole à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

115. M. MAFOLE (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de prendre la parole devant le Conseil et je voudrais aussi me joindre à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois de décembre.

116. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement et le peuple du Lesotho de l'appui de principe constant, de l'hospitalité et de la protection qu'ils ont toujours offerts à notre peuple et qu'ils continueront de lui offrir car notre lutte est la leur, nos souffrances sont les leurs et notre bonheur sera le leur. Nous sommes un seul et même peuple.

117. Le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), dépositaire des véritables aspirations des masses africaines d'Azanie, estime que les actes d'intimidation ou de terreur perpétrés lors d'invasions et d'attaques éclairs contre les Etats indépendants voisins de l'Afrique du Sud raciste ne renverseront pas le cours irrésistible des événements ou de l'histoire, de même que les actes d'agression et de destruction barbare de vies humaines et de biens n'entameront ni n'affaibliront l'esprit de résistance de la majorité africaine d'Azanie démunie, opprimée et exploitée non plus que de tous ceux qui se sont voués à la libération totale et à l'unité de l'Afrique. Les limites des zones libérées atteignent aujourd'hui le seuil même de ce dernier bastion du colonialisme occidental, de l'impérialisme et du gouvernement de la minorité raciste en Afrique. Le colonialisme de l'*apartheid* des dirigeants minoritaires blancs de l'Afrique du Sud s'effondrera comme s'est effondré l'empire africain portugais et d'autres avant lui, en dépit de l'appui impérialiste occidental dirigé par les Etats-Unis.

118. L'invasion du Lesotho et l'assassinat de réfugiés azaniens innocents et d'habitants locaux n'empêcheront pas les opprimés de lutter d'une façon constante et déterminée pour renverser le colonialisme de la minorité raciste et l'impérialisme dans notre pays. Notre lutte est entrée dans sa phase finale et décisive de lutte armée, qui est la principale méthode de libération, le seul moyen de recouvrer notre véritable humanité et d'humaniser les racismes inhumains et le seul moyen de nous assurer la victoire véritable et la repossession de notre patrie usurpée, qui est la base de notre indépendance nationale et de notre autodétermination.

119. La "stratégie totale" de la minorité raciste d'Afrique du Sud est trop bien connue de tous pour qu'il soit nécessaire de la rappeler ici. L'Angola, le Mozambique et d'autres Etats de première ligne sont les victimes de cette stratégie de guerre contre les mouvements de libération et ceux qui appuient la juste lutte des opprimés d'Azanie et de Namibie. Les massacres de Namibiens et de réfugiés zimbabwéens à Cassinga et à Nyazonia sont encore frais dans nos mémoires. L'invasion récente du Liban et le massacre de réfugiés palestiniens commis par des soldats sionis-

tes à Beyrouth et Damas ne diffèrent pas de ce qui s'est passé à Cassinga, à Nyazonia et aujourd'hui à Maseru. Ces crimes sont similaires et sont commis par des régimes racistes similaires, les régimes meurtriers les plus oppressifs de notre époque. Le sang des innocents de Cassinga, de Sabra, de Chatila et de Maseru continuera de nourrir l'esprit de résistance des démunis, des opprimés et des peuples exploités de Namibie, de Palestine et d'Azanie. Le massacre de réfugiés azaniens sans armes et de ressortissants du Lesotho est un nouveau crime dans la série de crimes odieux auxquels le régime terroriste d'*apartheid* devra répondre lorsque viendra le temps de rendre des comptes.

120. Sharpeville et Soweto sont encore frais dans nos mémoires, et maintenant il faut y ajouter Maseru, où plus de 40 réfugiés innocents et de ressortissants du Lesotho ont été tués. Il s'agissait de femmes, d'enfants et d'hommes faits de chair, de sang, d'os et de sentiments, comme vous et moi. Leur vie a été brutalement fauchée par l'un des régimes les plus inhumains et les plus barbares du xx^e siècle, qui est appuyé et encouragé par quelques-unes des nations les plus civilisées et les plus puissantes du monde.

121. Où pouvons-nous aller ? Nous sommes torturés, persécutés, poursuivis et assassinés quotidiennement dans notre pays et pourchassés même à l'étranger. Quelles sont les options qui s'offrent à nous ? En 1960 et 1976, nous avons été massacrés à Sharpeville et à Soweto, respectivement, et aujourd'hui à Maseru. Qu'avons-nous appris de ces tragiques expériences ? La poursuite des massacres. Voilà la leçon que nous avons apprise, et les représentants sont au courant de cette situation tragique. Quelle est la réponse à ces assassinats barbares ? Les condamnations suffisent-elles ? Nous savons que les sanctions économiques ont été déjouées par ceux qui ont de l'influence sur l'Afrique du Sud raciste. Mais, bien entendu, nous ne désespérons pas.

122. Nous avons la réponse. Les peuples opprimés ont la réponse. En 1960, nous étions prêts à mourir pour notre liberté. Mais, en 1976, nous avons non seulement appris à mourir pour notre liberté mais aussi à tuer pour cette liberté. C'est là la voie que nous avons choisie parce que c'est la seule voie qui nous permettra de retrouver notre véritable humanité ; c'est la seule voie qui nous permettra de parvenir à notre véritable libération et c'est le seul moyen qui nous permettra de retrouver notre patrimoine ancestral usurpé, à savoir notre patrie.

123. La seule option qui reste est donc la lutte armée de tout le peuple africain d'Azanie opprimé et exploité et de ses mouvements de libération. C'est une guerre populaire dans un large front de tous les mouvements de libération existants et de toutes les forces patriotiques et démocratiques qui permettra de mettre un terme à l'agression, à la subversion, à la répression et au meurtre en Afrique australe. Le PAC est en faveur

de la lutte armée car c'est le seul moyen d'instaurer la paix et la sécurité en Afrique australe en renversant et en détruisant le colonialisme de l'*apartheid* de la minorité blanche, ainsi que l'impérialisme, qui sont les causes de la déstabilisation et de la guerre.

124. Pour terminer, je dirai qu'aucune nation opprimée ayant pris les armes n'a été vaincue. Et la nation azanienne ne fera pas exception. La victoire est certaine.

125. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

126. M. STEWARD (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter très sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil.

127. Je dois d'emblée élever une protestation contre la façon dont le Conseil a abordé l'examen de cette question. En dépit du fait que l'Afrique du Sud est partie au différend et qu'elle a demandé à intervenir en vertu de l'Article 32 de la Charte des Nations Unies, on ne lui a pas permis de prendre la parole devant le conseil avant l'adoption de la résolution 527 (1982). Il est peut-être compréhensible que ceux des membres du Conseil qui comprennent mal les règles du fair-play et du principe judiciaire d'*audi alteram partem* aient accepté de se rallier à cette procédure, mais ce qui est incompréhensible, en revanche, c'est que d'autres Etats aient décidé de condamner l'Afrique du Sud sans même accepter qu'elle présente son dossier. Cela n'est peut-être pas tellement surprenant puisqu'il s'agit, après tout, de l'Organisation des Nations Unies et que le Conseil n'a jamais eu la moindre intention d'examiner les deux aspects du problème et d'encourager une solution pacifique de cette question au lieu de l'exacerber.

128. Il est inquiétant que des Etats dont on pouvait s'attendre à mieux se soient associés à ce genre de comportement. Les pays qui sont représentés en Afrique du Sud savent bien ce qui se passe au Lesotho. Toutefois, au Conseil, les Etats, de toute évidence, s'intéressent moins aux faits qu'à l'effet. Il faut espérer qu'ils auront honte lorsque, en privé, ils chercheront à concilier la vérité avec les positions qu'ils prennent à l'Organisation des Nations Unies. Mais qu'ils aient honte ou pas, le Gouvernement sud-africain maintiendra inlassablement sa position : il ne tolérera pas que l'on accorde refuge à des terroristes qui orchestrent et commettent des actes de sabotage et de violence contre l'Afrique du Sud.

129. Il est également ironique que le Conseil se soit considéré compétent pour juger l'acte récent de l'Afrique du Sud contre les terroristes de l'ANC à Maseru dans la résolution qui a été adoptée hier après-midi. Pas plus tard que la semaine dernière, neuf

membres du Conseil ont appuyé une résolution de l'Assemblée générale [*résolution 37/69 A du 9 décembre 1982*] où l'Assemblée félicitait l'ANC d'avoir intensifié sa campagne contre les institutions et le peuple d'Afrique du Sud. Selon une bizarre logique, des maraudeurs clandestins sont applaudis lorsqu'ils commettent des actes de violence, mais lorsque ces actes font l'objet d'une réaction, on transforme ces maraudeurs en réfugiés.

130. En appuyant ce recours à la violence contre un Etat Membre, l'Organisation des Nations Unies contrevient directement au principe de la Charte selon lequel les différends internationaux doivent être réglés par des moyens pacifiques. Comment, dans de telles circonstances, l'Organisation des Nations Unies peut-elle se permettre de juger l'Afrique du Sud alors qu'en violation directe de sa propre Charte elle favorise et encourage des activités terroristes qui ont abouti directement à l'action limitée qui fait l'objet de la plainte dont le Conseil est maintenant saisi ? Depuis quand les résolutions de l'Organisation encouragent-elles la guerre et oublient-elles la paix ?

131. Dans de telles circonstances, comment peut-on s'attendre que l'Afrique du Sud ait confiance en la capacité du Conseil de s'acquitter de ses fonctions avec l'impartialité méticuleuse qu'exige la Charte ? Comment en fait, un Etat peut-il faire appel avec confiance au Conseil lorsque ses membres viennent de montrer une fois de plus leur extrême partialité et que ses décisions sont en violation totale des dispositions de la Charte.

132. La résolution 527 (1982) est grotesquement partielle. Il n'y est fait nulle mention des activités terroristes de l'ANC qui ont donné lieu à l'acte sud-africain. On n'y trouve nulle mention du fait que le Lesotho a permis que son territoire soit utilisé comme tremplin pour les attaques lancées contre ses voisins. Nous devons à regret conclure que les membres du Conseil ne se soucient pas des attaques lancées par des terroristes contre l'Afrique du Sud et contre ses ressortissants de toutes races. Cela ne peut surprendre de la part de ceux des membres du Conseil qui, en violation de la Charte, appuient ouvertement les activités terroristes de l'ANC. Toutefois, il est troublant que d'autres membres du Conseil aient décidé d'accepter un texte qui ignore si manifestement le rôle joué par le terrorisme de l'ANC en la matière.

133. Le représentant du Royaume-Uni, en particulier, a semblé tout heureux de fermer les yeux sur les attaques terroristes perpétrées contre l'Afrique du Sud. Manifestement, son pays s'attend, ce qui est incroyable, à ce que la République sud-africaine fasse de même, comme si elle avait l'obligation morale de subir ces attaques sans chercher à se défendre. Le représentant du Royaume-Uni a également parlé de la sagesse politique et de la modération des dirigeants du Lesotho [*2407^e séance*]. Le Royaume-Uni est-il sincèrement convaincu que les dirigeants du Lesotho ont

fait preuve de telles qualités lorsqu'ils ont accusé la République sud-africaine d'essayer de renverser les gouvernements d'Etats voisins pour faire de ces Etats des colonies ? Puisque nous parlons de colonialisme, qu'il me soit permis de demander ce qu'a fait le Royaume-Uni pour préparer le Lesotho à l'indépendance et s'assurer qu'il devienne un Etat viable ? Que fait d'ailleurs le Royaume-Uni actuellement pour aider le Lesotho ?

134. S'agissant de la demande d'indemnisation, le Gouvernement actuel du Lesotho doit accepter d'assumer sa responsabilité aussi bien pour cet incident que pour les dommages causés en Afrique du Sud en raison de l'asile qu'il accorde aux terroristes.

135. Pendant trop d'années, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont fermé les yeux sur les activités d'organisations telles que l'ANC. Pendant trop d'années, ils ont tergiversé, toléré et admis la violation flagrante des principes fondamentaux de la Charte en se contentant d'une opposition symbolique à l'encouragement donné par l'Assemblée générale au recours à la violation par ces organisations. En fait, plusieurs de ces Etats ont accordé à l'ANC un appui ouvert ou clandestin en vue de se mettre dans les bonnes grâces de l'opinion radicale.

136. L'Afrique du Sud est donc le dernier pays qui devrait assumer la responsabilité d'une situation qui a conduit, le 9 décembre, à un acte auquel a participé une petite unité de la SADF contre des objectifs de l'ANC au Lesotho.

137. Ces objectifs servaient de quartier général de contrôle et de planification ainsi que de bases à partir desquelles ont été commis des actes de violence contre l'Afrique du Sud, le Transkei et le Ciskei. L'acte sud-africain visait uniquement les terroristes de l'ANC et leurs bases et il ne peut en aucun cas être interprété comme ayant été conçu à des fins hostiles contre le peuple du Lesotho. En fait, les membres de l'unité sud-africaine avaient reçu pour instructions très strictes d'éviter tout contact avec les civils dans l'exécution de leur tâche. Les membres de l'unité n'ont ménagé aucun effort pour se conformer à ces instructions. Le Gouvernement sud-africain regrette profondément que des civils aient perdu la vie ou souffert en raison de la tactique utilisée par l'ANC, qui consiste à installer ses bases dans des zones résidentielles où se trouvent des femmes et des enfants. C'est là une tactique terroriste bien connue utilisée, entre autres, par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) au Liban. Le quartier général de l'ANC avait été délibérément installé dans des maisons occupées par des civils, situées çà et là dans la banlieue résidentielle de Maseru pour rendre plus difficile toute action menée contre cette organisation.

138. Le commandement de l'ANC au Lesotho s'est rendu responsable de plusieurs actes de sabotage en Afrique du Sud, au Transkei et au Ciskei. Nous

attirons également l'attention du Conseil sur l'assassinat commis de sang-froid dans une rue d'Umtata, dans le Transkei, par un groupe de tueurs de l'ANC basé au Lesotho, d'un ancien responsable de l'ANC que l'ampleur de l'influence et du contrôle communistes sur l'organisation avait déçu. Le gouvernement sud-africain s'est élevé à plusieurs reprises contre la présence de terroristes de l'ANC au Lesotho lors d'entretiens qu'il a eus avec le Gouvernement du Lesotho. Le Gouvernement du Lesotho a été informé d'actes de violence et de sabotage ainsi que de plans mis sur pied pour commettre des actes de subversion en Afrique du Sud par des personnes qui ont fui au Lesotho où elles ont trouvé refuge, et des informations concernant les terroristes de l'ANC ont été fournies aux autorités du Lesotho. Le Gouvernement du Lesotho a été invité à diverses occasions à chasser les terroristes de l'ANC au Lesotho.

139. Ainsi, par exemple, le Gouvernement sud-africain a fait des représentations au Gouvernement du Lesotho concernant la présence d'un responsable terroriste de l'ANC qui se livrait à des activités subversives contre l'Afrique du Sud. Le Gouvernement du Lesotho avait laissé entendre que ce responsable serait chassé et a déclaré plus tard que cela avait été fait. Cependant, il n'a pas tardé à être remplacé par un individu encore plus dangereux, ce qui a eu pour résultat d'aggraver encore la situation. Outre ces incidents spécifiques, un certain nombre de terroristes de l'ANC qui s'étaient infiltrés en Afrique du Sud et dans d'autres Etats indépendants voisins à partir du Lesotho ont été arrêtés et des caches d'armes importantes ont été découvertes.

140. Le Gouvernement du Lesotho a, à plusieurs reprises, été averti par le Gouvernement sud-africain que les meurtres et le sabotage planifiés et exécutés par l'ANC et d'autres groupes de terroristes à partir de son territoire ne seraient pas tolérés et que s'il continuait à donner refuge à ces éléments il aurait à en subir les conséquences. Le Gouvernement du Lesotho a maintenu qu'il avait accordé asile uniquement à ce véritables réfugiés en provenance d'Afrique du Sud. Les faits, toutefois, prouvent le contraire : des terroristes connus de l'ANC ont pu, en toute liberté, planifier et exécuter des opérations contre des objectifs sud-africains.

141. Le Gouvernement sud-africain a également à plusieurs reprises proposé au Gouvernement du Lesotho de créer des patrouilles frontalières mixtes pour contrôler le franchissement illégal de la frontière, dans l'intérêt de la sécurité et de l'Afrique du Sud et du Lesotho. La réponse à cette offre a été négative. Une autre proposition a été faite pour que des fonctionnaires soient stationnés de part et d'autre de la frontière pour faciliter les consultations quotidiennes sur les problèmes frontaliers; cette proposition a également été jugée inacceptable.

142. Dans des entretiens qu'ils ont eus avec des représentants du Lesotho les 19 août et 28 novembre

1981 et les 19 mars et 2 septembre 1982, les représentants de l'Afrique du Sud ont souligné les graves tensions que faisait peser sur les relations entre l'Afrique du Sud et le Lesotho la présence continue de terroristes de l'ANC au Lesotho. Au cours de ces réunions, le Gouvernement du Lesotho a paru comprendre la position de l'Afrique du Sud et, pendant plusieurs mois, les autorités de l'Afrique du Sud chargées de la sécurité ont fait preuve de patience, espérant que cette compréhension se traduirait par une mesure pratique qui finirait par éliminer ce fléau. Cependant, cela ne s'est pas matérialisé et les terroristes de l'ANC ont été autorisés à rester au Lesotho, ce qui leur permet de continuer de jouer un grand rôle de déstabilisation dans les régions voisines et au Lesotho même. L'effet déstabilisateur de la présence de l'ANC sur le Lesotho est connu pour être une cause d'inquiétude pour certains membres du Gouvernement du Lesotho. A ce propos, un membre du Gouvernement du Lesotho a dit que, selon lui, les forces de sécurité sud-africaines devraient tout simplement prendre les mesures nécessaires contre les terroristes de l'ANC au Lesotho sans faire intervenir le Gouvernement du Lesotho.

143. L'ANC considère que le Lesotho est bien placé, géographiquement et stratégiquement, pour planifier, coordonner et exécuter des actes de terrorisme dans de vastes régions de l'Afrique australe. Selon des renseignements dont dispose le Gouvernement sud-africain, il existait des plans très avancés pour que l'ANC commette un certain nombre d'actes de terrorisme en Afrique du Sud, au Transkei et au Ciskei pendant la période des fêtes qui approche. Ces preuves sont indiscutables et elles sont étayées par le fait que plusieurs terroristes bien entraînés ont été déployés au Lesotho à partir d'autres régions d'Afrique australe au cours du mois dernier, afin d'entreprendre leur programme de violence contre la population de l'Afrique du Sud, du Transkei et du Ciskei.

144. L'opération effectuée contre les terroristes de l'ANC a mis à jour, entre autres, les plans suivants de l'ANC dirigés contre l'Afrique du Sud et des Etats voisins : premièrement, des actes de sabotage contre un nœud ferroviaire important et d'autres installations de transport sud-africaines; deuxièmement, une tentative d'assassinat sur la personne du président d'un pays voisin et, troisièmement, l'identification de plusieurs autres objectifs dans des Etats voisins en vue d'attaques.

145. La stratégie révisée de l'ANC demande une infiltration plus ouverte de terroristes en Afrique du Sud, au Transkei et au Ciskei ainsi que l'établissement de caches d'armes. Ces terroristes sont les auteurs d'actes de violence d'une intensité accrue dans les régions touchant le Lesotho et des objectifs précis alloués aux terroristes par la structure de commandement au Lesotho comprennent des dirigeants politiques d'Etats indépendants, des objectifs d'infrastructure en Afrique du Sud et dans des Etats voisins

indépendants et des centres communautaires noirs à Port Elizabeth et à Uitenhage.

146. Le seul but de l'action préventive de l'unité sud-africaine était donc d'empêcher une escalade des activités terroristes comprenant des attaques à la bombe, des actes de sabotage et l'effusion de sang en Afrique du Sud, au Transkei et au Ciskei, après que les avertissements et appels répétés eurent été ignorés.

147. Le Gouvernement sud-africain tient à souligner que sa politique à l'égard du Gouvernement et du peuple du Lesotho a été orientée vers la coexistence pacifique. Il reste disposé à coopérer en vue d'assurer des relations harmonieuses avec tous les Etats voisins. On comprendra cependant qu'aucun gouvernement digne de ce nom ne peut permettre que la trame de sa société soit mutilée ou détruite par les actes mal-faisants et débridés d'hommes sans conscience décidés à semer la mort et la destruction partout où ils passent. Personne ne doit donc avoir de doute quant à la ferme résolution de l'Afrique du Sud de continuer à prendre toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour défendre son territoire et ses citoyens contre des attaques lâches et non provoquées.

148. On a accusé l'Afrique du Sud d'avoir activement entrepris la déstabilisation de ses voisins d'Afrique australe. On est même allé jusqu'à dire que la détérioration de la situation économique de ces pays était en grande partie imputable à une stratégie sud-africaine délibérée visant à perturber leur économie pour les maintenir en état de dépendance par rapport à l'Afrique du Sud. C'est exactement le contraire qui est vrai. L'Afrique du Sud, plus que quiconque, comprend que ses propres intérêts exigent que la stabilité politique, économique et sociale et le développement règnent en Afrique australe. La déstabilisation de la région est aussi nuisible à la sécurité et au progrès de l'Afrique du Sud qu'elle l'est au bien-être politique et économique du Lesotho et des autres Etats contigus. En fait, il convient de considérer l'Afrique du Sud comme l'un des facteurs de stabilisation les plus importants dans une région qui souffre de certains facteurs de déstabilisation internes ou imposés de l'extérieur, comme l'absence de ressources naturelles, un taux de croissance démographique très élevé, la diversité ethnique, des systèmes fonciers traditionnels et l'ingérence de certaines puissances étrangères à leurs propres fins.

149. Pour montrer le rôle et les intentions de l'Afrique du Sud, je citerai le fait qu'elle a toujours été prête à exporter de grandes quantités de céréales et beaucoup d'autres aliments dans les pays voisins. Le Lesotho est l'un des pays qui bénéficient des mêmes prix réduits que les consommateurs d'Afrique du Sud sur les produits du maïs, ce qui entraîne une économie annuelle de près de 4 millions de dollars. Il est ironique que ce chiffre concorde avec le montant des dommages causés récemment à des installations électriques dans la province de Natal par des terroristes de

l'ANC qui se sont enfuis au Lesotho, et qui, de là, ont pu partir à l'étranger. L'Afrique du Sud a entrepris, de plus, un programme de labour et de plantation au Lesotho avec des prêts fournis par le Gouvernement sud-africain; le Premier Ministre du Lesotho s'en est félicité en relevant qu'il s'agissait là d'un élément important de l'effort que fait le Lesotho pour arriver à l'autosuffisance en matière alimentaire.

150. L'Afrique du Sud a une infrastructure très développée en matière de transports, qui sert beaucoup à ses voisins immédiats, dont le Lesotho en particulier.

151. L'économie de l'Afrique du Sud offre également d'importantes possibilités d'emploi aux Basotho. Les chiffres les plus récents révèlent que 141 000 Basotho sont employés en Afrique du Sud, dont 110 000 dans l'industrie minière. Ces chiffres représentent environ la moitié de la population masculine adulte du Lesotho. Leurs salaires représentent plus de 40 p. 100 du produit national brut du Lesotho. Soixante dix-sept millions de dollars en salaires sont payés annuellement aux mineurs par l'intermédiaire de la Banque du Lesotho; en outre, environ 80 millions de dollars sont remis au Lesotho sous forme d'espèces par les mineurs eux-mêmes. De plus, des biens d'une valeur d'environ 144 millions de dollars accompagnent chaque année les mineurs du Lesotho qui reviennent d'Afrique du Sud. Plus de 20 000 Basotho sont employés dans d'autres secteurs de l'économie sud-africaine, dont les plus importants sont la construction avec 6 181, les services gouvernementaux avec 3 985, les industries de transformation avec 3 851 et l'agriculture avec 1 941. Ils rapportent de larges sommes pour faire vivre leurs familles au Lesotho. Ces versements constituent nécessairement une contribution substantielle, sinon essentielle, à la stabilité économique du Lesotho.

152. Le Gouvernement sud-africain prie instamment le Gouvernement du Lesotho de revenir sur son attitude pour ce qui est d'héberger des terroristes dont le but avéré est de participer à l'organisation et à l'exécution d'actes de subversion et de violence en République sud-africaine et dans d'autres pays voisins. Le Gouvernement sud-africain estime que la majorité des Basotho n'appuient pas la position adoptée par le Gouvernement du Lesotho à cet égard et que celui-ci devra assumer la responsabilité d'avoir compromis les possibilités d'emploi de ses citoyens à la suite des mesures de contrôle des déplacements plus rigoureuses que l'Afrique du Sud pourrait se voir obligée d'introduire le long de la frontière si le Gouvernement du Lesotho ne change pas d'attitude. Il y a, bien entendu, un libre mouvement de personnes à travers la frontière qui sépare l'Afrique du Sud du Lesotho. Les postes frontières sont franchis environ par 1,5 million de personnes chaque année et 600 000 personnes qui vivent le long de la frontière ont reçu des permis de déplacement frontalier spéciaux qui les autorisent à la passer librement. Si le Gouver-

nement du Lesotho reste intransigeant pour ce qui est des activités des terroristes de l'ANC qui prennent le Lesotho pour base, le Gouvernement sud-africain aurait le grand regret de se voir contraint d'envisager des mesures plus rigoureuses pour contrôler le passage de la frontière.

153. Dans le domaine de la santé, les installations hospitalières de l'Afrique du Sud sont utilisées aux fins de traitements spécialisés par tous les Etats voisins, y compris le Lesotho, et, en Afrique du Sud, le secteur privé a parrainé l'assistance médicale gratuite grâce à des programmes en vertu desquels du personnel médical est envoyé chaque week-end dans les Etats voisins, y compris le Lesotho, pour examiner les patients et pratiquer des opérations chirurgicales. Quant à la prophylaxie des animaux, l'Institut sud-africain de recherche vétérinaire d'Onderstepoort distribue chaque années des millions de doses de 42 vaccins différents à de nombreux Etats africains, dont le Lesotho.

154. Sur le plan des communications, l'Afrique du Sud fournit l'infrastructure et les services essentiels à ses voisins et tout le trafic des télécommunications internationales de certains Etats contigus, y compris le Lesotho, continue à transiter par notre pays sans la moindre entrave.

155. Dans le domaine commercial, le Lesotho est cosignataire avec l'Afrique du Sud de l'accord sur l'union douanière remontant à 1910 et ses importations proviennent en grande partie d'Afrique du Sud. La part du Lesotho dans l'union douanière constitue l'élément le plus important de son revenu national et en a représenté 65 p. 100 en 1981. La part du Lesotho pour 1983-1984 est estimée à 99 millions de dollars.

156. En d'autres termes, la coopération entre l'Afrique du Sud et ses voisins immédiats, dont le Lesotho, s'étend à peu près à toute la gamme des activités humaines et il est donc évident que le Lesotho jouit d'avantages matériels considérables en raison de sa proximité avec l'Afrique du Sud.

157. Pourquoi, alors, des allégations aussi manifestement montées de toutes pièces sont-elles lancées, accusant l'Afrique du Sud de chercher à déstabiliser ses voisins ? La réponse est évidente. L'Afrique du Sud reste l'éternel bouc émissaire des gouvernements qui ne peuvent ni ne veulent regarder en face leurs propres réalités politiques et économiques, les attaquer de front et trouver des solutions aux problèmes accablants que connaissent leurs pays et leurs peuples en une époque d'instabilité socio-politique et économique.

158. Dans le cas du Lesotho, chacun sait que la vie politique de ce pays est marquée par l'instabilité interne et, dans cet environnement où les troubles sont sous-jacents, la présence de l'ANC au Lesotho est devenue un instrument facile à exploiter pour créer

une diversion à la violente opposition politique et armée qui menace l'existence du gouvernement de Leabua Jonathan. Il faut rappeler que la Constitution du Lesotho a été suspendue lors des premières élections libres tenues après l'accession du Lesotho à l'indépendance, le 27 janvier 1970, et que l'état d'urgence a été déclaré lorsqu'il s'est avéré que le parti national Basotho du premier ministre Leabua Jonathan avait perdu les élections. Etant donné l'incapacité du Premier Ministre à tenir, depuis lors, les nombreuses promesses d'organiser des élections libres, le Lesotho a connu un regain d'activités terroristes visant à renverser le gouvernement actuel.

159. A cet égard, je tiens à dire catégoriquement que le Gouvernement sud-africain a toujours adopté une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures de tous les Etats voisins, y compris le Lesotho. La règle fondamentale et généralement acceptée du droit international classique est que la juridiction qu'un gouvernement exerce à l'intérieur de ses frontières s'accompagne de l'obligation d'empêcher que soient commis sur son territoire des actes nuisibles contre d'autres Etats. Cette obligation découle de la souveraineté territoriale. Et, aujourd'hui, cette règle est renforcée par l'intérêt supérieur commun de tous les Etats à empêcher, dans le cadre de leur juridiction, que soient commis des actes nuisibles à la paix et à la sécurité d'une autre nation.

160. Le choix qui s'offre au Lesotho est clair. Il doit décider s'il entend continuer d'offrir asile aux terroristes, de l'ANC ou autres, ou s'il entend contribuer à la paix et à la stabilité dans la région. Le Gouvernement sud-africain a maintes fois proposé de conclure des accords de non-agression avec ses voisins, et cette offre demeure. Pourquoi donc le Lesotho répugne-t-il à accepter cette offre ? S'il décidait de l'accepter, il pourrait mettre fin à l'affrontement actuel et contribuer sensiblement à l'instauration de la paix dans la région. Seul le Lesotho est en mesure de dire pourquoi il refuse d'accepter l'offre sud-africaine. Aux yeux de mon gouvernement, la violence peut être éliminée grâce à un accord de cette nature. Le Gouvernement sud-africain espère vivement que le Gouvernement du Lesotho réagira de manière positive.

161. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : A la suite de l'observation liminaire du représentant de l'Afrique du Sud, je tiens à déclarer ce qui suit. Premièrement, dans la lettre officielle que le représentant de l'Afrique du Sud m'a adressée et que j'ai sous les yeux, il n'y a aucune demande spécifique visant à l'autoriser à prendre la parole avant le vote sur le projet de résolution. Deuxièmement, comme chacun ici s'en souvient, au cours des consultations officielles nous avons décidé à l'unanimité de procéder d'abord au vote et d'examiner ensuite la question à l'ordre du jour. J'ajouterai simplement que, naturellement, on pouvait s'attendre à cette tentative du représentant de l'Afrique du Sud de faire la leçon au Conseil quand à la procédure suivie. Le Président, à tout le moins, n'en a pas été surpris.

162. L'orateur suivant est M. Johnstone Makatini, de l'African National Congress d'Afrique du Sud, que le Conseil a décidé d'inviter conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

163. M. MAKATINI (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'ANC, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil à la suite de l'ignoble acte d'agression commis par le régime d'*apartheid* de Pretoria le 9 décembre, à la veille de la célébration de la Journée des droits de l'homme. Mes remerciements vont également à tous les membres du Conseil qui m'ont autorisé à m'exprimer ici.

164. Je m'empresse également de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil en un moment où il est saisi d'une question qui préoccupe vivement la communauté internationale. Votre pays ayant énormément souffert de l'agression fasciste, vous ne pouvez qu'être particulièrement sensible à la gravité de la question à l'examen.

165. C'est grâce à vos talents de diplomate et à votre compétence remarquable que le Conseil a pu adopter la résolution 527 (1982) condamnant l'agression raciste sud-africaine contre un pays épris de paix dont le peuple et le nôtre ont une histoire commune marquée par la résistance à la conquête coloniale et dont le destin et le nôtre sont inextricablement liés.

166. Qu'il me soit permis de vous exprimer, Monsieur le Président, aux membres du Conseil, au roi Moshoeshe II et à la délégation du Lesotho le vif regret de mon président, Oliver Tambo, de n'avoir pu assister à cette réunion du Conseil qui revêt une importance toute particulière pour mon organisation et le peuple opprimé d'Afrique du Sud.

167. Puis-je vous rappeler qu'aujourd'hui, 16 décembre, alors que le Conseil exprime son indignation et la répulsion que lui inspire la conduite déplorable du régime de Pretoria, les dirigeants fascistes de ce pays célèbrent l'anniversaire de leur conquête et de l'asservissement de mon peuple. Lors de ces cérémonies, les esclavagistes de Pretoria oublient totalement le fait qu'à cette même époque, il y a 21 ans, l'humanité éprise de paix, reconnaissant la lutte non-violente menée par le peuple opprimé d'Afrique du Sud sous la direction de l'ANC, a fait décerner à son illustre dirigeant, Albert Lutuli, le prix Nobel de la paix.

168. Il est ironique que l'année même où cette distinction était décernée au dirigeant de mon organisation, le régime raciste, en réponse à l'appel lancé par l'ANC en faveur de la tenue d'une convention nationale afin de tracer la voie vers une Afrique du Sud démocratique, ait finalement claqué la porte à l'évolution pacifique et au combat non violent, entre autres

en mobilisant une force immense d'éléments de la police et de l'armée pour écraser sans pitié une grève pacifique organisée par l'ANC. Une nouvelle phase dans la lutte que mène mon peuple depuis longtemps pour créer un Etat démocratique non racial a donc commencé. C'est pourquoi nous célébrons aussi aujourd'hui le vingt et unième anniversaire d'*Umkonto we Sizwe*, le Fer de lance de la nation, l'aile armée de l'ANC. En célébrant cet anniversaire, nous ne pouvons manquer de nous inspirer de la célèbre Déclaration des Pères fondateurs des Etats-Unis d'Amérique, qui se lit comme suit :

“Lorsqu'une longue série d'abus et d'usurpations, poursuivant invariablement le même objectif, met à jour le dessein de les assujettir à un despotisme absolu, c'est le droit des peuples, et leur devoir, de renverser pareil gouvernement.”

La Déclaration universelle des droits de l'homme¹ est également pour nous une source d'inspiration, tout comme les résolutions adoptées par le Conseil et par l'Assemblée générale, notamment celles qui reconnaissent la légitimité de notre lutte sous toutes les formes, y compris la lutte armée, pour la prise du pouvoir par le peuple en Afrique du Sud.

169. En ce jour d'importance historique pour mon organisation, il conviendrait que le Conseil se remémore les événements qui ont conduit à l'étape actuelle de notre combat. Cela est d'autant plus important que nous venons d'entendre la déclaration du représentant du régime raciste de Pretoria.

170. A ce stade, je dois dire que c'est peut-être seulement grâce à votre protection, Monsieur le Président, que je peux occuper le siège qu'il vient de quitter.

171. Comme le Conseil et la communauté internationale le savent bien, ces gens sont les descendants d'un peuple qui, en 1836, a traversé avec ses chariots les frontières d'une colonie ou il s'était établi depuis deux siècles à peine, refusant de reconnaître ce progrès important dans l'histoire de l'humanité — je veux parler de l'abolition de l'esclavage. Ils sont partis pour créer, comme cela est consigné dans leur infâme manifeste, un Etat où il n'y aurait pas d'égalité entre Blancs et Noirs, aussi bien dans l'Eglise que dans l'Etat.

172. Etant parvenus, grâce à leur supériorité armée, à conquérir notre peuple et à s'emparer de ses terres, ils ont commencé à le traiter d'une façon conforme aux dispositions prévues dans le manifeste, où il est dit que la description universelle de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité est impie et constitue en soi un crime contre eux, le peuple choisi de Dieu.

173. Ils nous ont réduits en esclavage et, avec l'appui du peuple qui avait déclaré l'esclavage un crime, nous ont tenus en servitude jusqu'à ce jour.

174. Pour nous débarrasser du joug de l'oppression, nous n'avons cessé de lutter jusqu'à ce qu'il ne reste aucun des moyens pacifiques qui s'offrent à l'homme.

175. Je voudrais à ce stade parler brièvement de ce qui signifie le Lesotho pour notre lutte dans la région. Le Lesotho a une longue histoire de bravoure et d'héroïsme. Quand, durant les guerres coloniales de conquête, son territoire a été envahi, en premier lieu par les Boers et ensuite par les Britanniques, il a combattu courageusement contre des forces bien supérieures pour défendre son territoire qui était grignoté petit à petit par les colons avides de terres. Grâce à une combinaison astucieuse de diplomatie et de résistance héroïque due à la sagacité de son dirigeant, le Lesotho a pu résister à l'asservissement total.

176. Lorsqu'en 1910, après être sortie victorieuse de la guerre qui l'opposait aux Boers, la Grande-Bretagne a regroupé ses diverses colonies dans la région dans ce qui fut appelé l'Union sud-africaine, avec le pouvoir politique aux mains des colons blancs, il s'engagea à permettre en temps voulu l'annexion du Lesotho, du Botswana et du Swaziland et leur incorporation dans cette infâme union. Une fois de plus, le Lesotho a dû vivre à l'ombre de la conquête étrangère et lutter pendant cinq ans contre ce commerce d'êtres humains. Lorsqu'en 1966, le Lesotho a finalement conquis son indépendance, le régime fasciste de Pretoria était toujours aussi déterminé à asservir ce peuple courageux. Comme l'a expliqué de façon si éloquente au Conseil le roi Moshoeshe [2406^e séance], la seule préoccupation du Lesotho à ce jour est de faire échec aux visées impérialistes de l'Afrique du Sud sur son territoire. L'Organisation des Nations Unies a le devoir sacré d'aider le Lesotho dans la juste lutte qu'il mène pour sa survie.

177. Nous avons entendu les nombreuses allégations avancées par le représentant du régime de Pretoria. De toute évidence, il n'est pas possible de traiter de chacune d'elles car, nous le reconnaissons tous, la plus grande partie de sa déclaration n'était autre chose qu'une campagne de propagande en faveur du régime de Pretoria, qui, du fait de sa politique, est complètement mis à l'écart par la communauté internationale. Cependant, certains des points qu'il a évoqués méritent de retenir notre attention immédiate.

178. Je pense qu'il est important pour le Conseil de faire l'historique des dirigeants actuels du Gouvernement de l'Afrique du Sud si l'on veut comprendre leur mentalité et le caractère incorrigiblement fasciste des architectes de l'*apartheid*. Je tiens en particulier à rappeler que ce système, qui a été universellement condamné en tant que crime contre l'humanité et que nous considérons comme étant le rejeton du nazisme, a prospéré au moment où l'Europe était menacée par le nazisme allemand.

179. Les gens qui sont au pouvoir aujourd'hui en Afrique du Sud étaient fiers d'être des disciples avoués

de l'Allemagne hitlérienne; nombre d'entre eux ont même commis des actes de sabotage en Afrique australe en vue de préparer la conquête de cette région par l'Allemagne nazie, et certains d'entre eux ont été incarcérés durant cette période.

180. Il est également important de rappeler au Conseil que nous négocions ici avec des gens dont les desseins agressifs et expansionnistes en Afrique peuvent être prouvés par leur législation favorable à l'intervention militaire dans tous les pays africains au sud de l'Equateur. Il est tout aussi important de remarquer que nous nous trouvons ici en présence d'une déclaration faite par le représentant d'un régime qui n'a pas respecté — qui a, en fait défié — tous les idéaux contenus dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

181. Il vient nous dire ici que le Lesotho doit faire un choix et qu'il attend du Lesotho une réponse positive, une réponse qui signifierait en fait que le Lesotho doit cesser d'appliquer la Convention relative au statut des réfugiés signée à Genève en 1951² et le Protocole y relatif de 1967³ et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies adoptées conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme. S'il en était ainsi, l'Afrique du Sud aurait alors le droit, si j'interprète bien la déclaration que le Conseil a entendue, de répéter un acte que le Conseil est en train de condamner. Ce que l'on demande au Lesotho n'est ni plus ni moins que de s'aligner sur le régime d'*apartheid* contre le mouvement de libération.

182. Quels sont les objectifs de l'ANC comparés à ceux que je viens de signaler comme faisant partie de la constitution sud-africaine, notamment qu'il ne doit pas y avoir d'égalité entre Blancs et Noirs, ni dans l'Eglise ni dans l'Etat ? La politique de l'ANC est clairement exposée dans la Charte de la liberté, qui a été adoptée le 26 juin 1955 au Cap, au cours du Congrès du peuple. Dans ce programme politique, nous déclarons clairement que nous, peuple d'Afrique du Sud, affirmons que notre pays et le monde devraient savoir que l'Afrique du Sud appartient à ceux qui y vivent, Blancs et Noirs, et qu'aucun gouvernement ne peut prétendre à l'autorité s'il ne se fonde pas sur la volonté de tous. Ce programme affirme que nous aspirons à un Etat démocratique, garantissant le droit de naissance à tous les Sud-Africains indépendamment de leur race, de leur couleur et de leur croyance. Cela est considéré comme une trahison en Afrique du Sud, c'est pour lutter contre ce droit que l'Afrique du Sud appelle le Lesotho et les autres pays voisins à se joindre à elle. Ces principes correspondent aux objectifs de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et, en fait, également dans la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis.

183. Des allégations ont été faites ici selon lesquelles l'ANC utiliserait le Lesotho comme un tremplin pour lancer de prétendues activités terroristes

contre l'Afrique du Sud. Rien ne peut être plus éloigné de la vérité. Ce que je dis là a été affirmé et réaffirmé par le Ministre de la défense de Pretoria, Magnus Malan, alors qu'il faisait campagne pour la complète mobilisation de l'ensemble de la communauté blanche, déclarant aptes au service militaire tous les Blancs de 16 à 65 ans. Il a déclaré que, sans cette mesure, l'Afrique du Sud ne pourrait pas gagner la guerre menée par l'ANC, parce que l'ANC ne conduisait pas une guerre de frontière mais de région. En d'autres termes, inspirée et encouragée par l'attitude de la communauté internationale qui reconnaît la légitimité de la lutte sous toutes ses formes en vue d'éliminer un système universellement condamné en tant que crime contre l'humanité, et consciente également de la vulnérabilité de pays tels que le Lesotho et du caractère raciste du régime d'*apartheid* qui exploite chaque prétexte dans le but de commettre des agressions contre ces pays, l'ANC a délibérément et constamment poursuivi sa lutte sous la forme d'infiltration de potentiel humain en Afrique du Sud et la création de cellules à l'intérieur de l'Afrique du Sud.

184. Nous n'avons pas à nous excuser de mener une lutte armée contre un régime qui est le seul, depuis l'Allemagne nazie, dont la politique a été taxée de crime contre l'humanité. Nous estimons que c'est là notre contribution à la lutte pour sauvegarder la paix dans ce monde, en plus du devoir que notre peuple ne saurait esquiver, suivant en cela les peuples des Etats-Unis, d'Algérie, du Viet Nam, d'Angola, de Guinée-Bissau, et de tant d'autres. Partout où il y a eu oppression colonialiste, il y a eu résistance en faveur de la liberté, Nous ne serons pas une exception.

185. Il est important pour moi de dire, au risque de me répéter, que l'ANC n'a jamais manqué d'exprimer la fierté qu'elle prenait à se montrer solidaire du Lesotho dans sa position courageuse de proclamation de son indépendance. Nous sommes convaincus qu'après avoir entendu l'analyse pénétrante que le roi du Lesotho a faite de la politique de la région, la communauté internationale ne s'en tiendra pas à condamner l'agression fasciste sud-africaine, mais que ses membres, collectivement et individuellement, saisiront cette occasion pour soutenir le roi dans sa campagne pour le droit inaliénable du Lesotho à la souveraineté, dans la gueule du loup de l'*apartheid*, pour reprendre une expression du représentant de l'Ouganda [2407^e séance, par. 114], et le droit d'accorder l'asile politique et le refuge aux adversaires du régime inhumain d'*apartheid*.

186. Nous espérons qu'en votant pour la résolution 527 (1982), les membres du Conseil qui se vantent de leur alliance avec l'Afrique du Sud fasciste ont voulu indiquer par là qu'ils commençaient à changer d'attitude.

187. Il est inutile pour moi de réfuter tous les mensonges effrontés énoncés aujourd'hui par le représentant du régime d'*apartheid* pour justifier l'agres-

sion non déguisée et non provoquée de ce régime contre le Lesotho. Cela a été fort bien fait par le Roi du Lesotho. Qu'il me suffise de dire qu'il est suffisamment évident que nos combattants de la liberté opèrent au cœur même de notre pays.

188. Preuve en est qu'il y a deux ans l'ANC a présenté de façon unilatérale au Comité international de la Croix-Rouge à Genève une déclaration dans laquelle il s'engageait à observer une conduite humanitaire et à faire le maximum pour que la guerre épargne les populations civiles.

189. Par ailleurs, nous voyons que le régime d'*apartheid* ne se contente pas de massacrer des manifestants pacifiques dans les rues de Johannesburg et de Soweto, de Port Elizabeth et de Langa; il ne se contente pas de violer l'intégrité territoriale et la souveraineté de pays voisins pour supprimer les partisans de l'ANC ou ses sympathisants qui ont reçu l'asile dans ces pays.

190. Ce régime va même jusqu'à se livrer à des attaques à la bombe contre nos bureaux dans des endroits aussi éloignés que Londres. Aujourd'hui, il a commis cette agression non provoquée contre le Lesotho, qui a entraîné la mort de dizaines de réfugiés innocents et de ressortissants du Lesotho, y compris des femmes et des enfants et même un couple en voyage de noces qui venait d'arriver au Lesotho la veille de l'attaque.

191. Le représentant du régime de Pretoria dit que son gouvernement maintiendra toujours sa position, qu'il ne tolérera pas que le Lesotho accorde asile aux adversaires du système d'*apartheid*. Cela me rappelle ce que j'ai entendu dire par le ministre des affaires étrangères raciste à la suite de la résolution qui a été adoptée hier. Il l'a qualifiée de simulacre. En d'autres termes, la position collective adoptée à l'unanimité par le Conseil constitue, aux yeux des représentants du régime raciste, un simulacre. Cela me rappelle l'attitude qu'ils ont adoptée à l'égard de l'émancipation des esclaves. Ils ont dit qu'elle était impie. Cela me rappelle aussi les innombrables arrestations et procès arbitraires répétés, les sentences de mort prononcées contre des combattants de la liberté dont le seul crime avait été d'aspirer à ce que le monde entier considère comme des droits fondamentaux de l'homme. Pour eux, tout cela n'est que simulacre.

192. Je crois que cela est particulièrement important pour ceux qui ont adopté une attitude qu'ils qualifient d'engagement constructif avec le régime sud-africain, fondé sur l'alliance et l'amitié avec le régime d'*apartheid*. Il est important qu'ils comprennent non seulement le caractère mais la mentalité de leurs amis et alliés. Je crois que la meilleure description en est celle donnée par un historien sud-africain bien connu, M. Edgar Brooks, qui fut à un moment donné membre du parti libéraliste au pouvoir. Dans un livre qui a été publié dans les années 70, il dit que vouloir favoriser le

dialogue entre la communauté internationale et les dirigeants actuels de l'Afrique du Sud revient à organiser un duel entre une baleine et un éléphant. Il n'y a pas de lieu de rencontre possible.

193. Nous avons affaire ici à un peuple religieux qui croit être une race élue, qui reçoit l'inspiration divine pour asservir les Noirs à jamais. Voilà donc pourquoi aujourd'hui, en les condamnant, nous ne nous bornons pas à noter la position qu'ils ont adoptée en vertu de leur constitution, lorsque poussant vers le nord ils protestaient contre l'émancipation des esclaves dont ils disaient qu'elle était impie; nous pouvons aussi donner des exemples de l'attitude qu'ils ont adoptée récemment.

194. On a lu au sujet de la campagne bien orchestrée, décrite comme une dispense ou des changements constitutionnels, aux termes desquels certains droits politiques limités devraient être accordés à ceux qu'on appelle gens de couleur et aux Indiens. Mais, bien entendu, on ne dit pas au monde que cela mettrait cette partie de la communauté noire opprimée en mesure d'être appelée sous les drapeaux; on va jusqu'à dire que ces mesures ne s'appliqueront jamais aux 22 millions de Noirs car, comme l'un des ministres du Cabinet sud-africain l'a dit, les Noirs ne sont pas assez développés mentalement et sont incapables de comprendre la complexité du processus démocratique.

195. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'il est temps que la communauté internationale, agissant à l'unisson, réfléchisse à la position adoptée par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés lors de leur sixième Conférence, tenue à La Havane en septembre 1979, lorsqu'ils ont conclu qu'il ne pouvait y avoir de paix, de stabilité ou de sécurité en Afrique australe tant que le système d'*apartheid* ne sera pas complètement effacé et remplacé par un Etat démocratique⁴. La communauté internationale doit agir à l'unisson conformément à la position adoptée par l'Assemblée générale à diverses reprises : l'*apartheid* ne peut pas être réformé; il faut le détruire. En effet, que voyons-nous actuellement ?

196. Nous avons entendu une tentative de justification de cette politique de déstabilisation. Le représentant du régime de Pretoria dit que les pays de la région, comme le Lesotho, ne peuvent pas faire face à leurs problèmes économiques, sociaux et politiques. Ce qu'il veut dire, en fait, c'est que le régime d'*apartheid* recrute, arme, entraîne et finance des éléments criminels en provenance non seulement du Lesotho mais également de différents pays de la région, qui sont redéployés dans leurs pays afin de déstabiliser et même de renverser les gouvernements qui adhèrent strictement aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies condamnant le régime de l'*apartheid*.

197. Ces bandits armés sont en fait devenus un prolongement de l'armée et des services secrets sud-africains. On les entraîne. Et j'aimerais ici tourner les

yeux vers le Moyen-Orient parce que c'est ce que le représentant de l'Afrique du Sud a fait, en parlant de l'OLP comme si nous n'étions pas capables de le faire.

198. Ce qui se déroule sous nos yeux est en fait un scénario très cruel, semblable en tous points à ce dont nous venons d'être témoins au Moyen-Orient. On dit que ces bandits armés sont entraînés à jouer le rôle de phalangistes en Afrique australe.

199. Comme je l'ai dit, il n'est pas possible de relever toutes les allégations qui ont été faites ici, mais il faut que je rappelle au représentant du régime de Pretoria, qui parle comme si c'était le monde qui avait tort et lui seul qui avait raison, que depuis 20 ans environ un consensus s'est constitué sous forme de résolutions adoptées par le Conseil, lançant des appels au régime d'*apartheid*, puis le condamnant et prescrivant enfin des mesures punitives telles que le boycottage. Il faudrait lui rappeler que l'ANC, comme d'autres mouvements de libération qui l'ont précédé en Afrique et ailleurs, continue de recevoir un appui grandissant. Je veux ici saisir cette occasion pour rendre hommage à ces pays qui nous ont inébranlablement appuyés dans notre lutte.

200. Pour finir de parler de ces allégations, il est important de rappeler au monde et d'essayer de faire comprendre aux gens à qui nous avons affaire. Ils commettent des crimes et blâment ensuite le Lesotho, ainsi que l'ANC, sous prétexte que ses membres se seraient introduits parmi ce qu'on appelle la population civile afin de rendre difficile je ne sais quoi. En d'autres termes, nous sommes des sous-hommes, nous devons vivre dans la brousse et nous n'avons plus le droit de vivre parmi nos frères. Le Lesotho n'a pas le droit de donner refuge aux Sud-Africains ni de leur accorder l'asile politique.

201. Cela nous rappelle ce qui s'est passé lorsque le représentant de l'Afrique du Sud a donné des exemples de ce qui a été fait pour essayer de résoudre le problème de manière pacifique avec le Lesotho. Nous pensons aux explications données après l'assassinat de Steve Biko — on a dit qu'il s'était cogné la tête contre le mur. Le régime sud-africain a essayé de dire que le docteur Agett et un certain nombre d'autres détenus politiques qui ont été tués dans les chambres de torture ou dans les prisons avaient en fait suivi les ordres de l'ANC et s'étaient suicidés. Il a fini par oublier certaines de ces allégations injustifiées. Il est certain que celles qui sont avancées aujourd'hui seront oubliées d'ici à quelques mois et que l'on en fabriquera d'autres.

202. En fait, l'hostilité de l'Afrique du Sud envers le Lesotho est due au strict respect de ce dernier pour les résolutions de l'Organisation des Nations Unies dans la poursuite de la lutte internationale contre le système d'*apartheid*. Le Lesotho a refusé d'établir des relations diplomatiques avec le régime de Pretoria. Le Lesotho a également refusé de reconnaître le Transkei et

les autres bantoustans. Le Lesotho se conforme rigoureusement à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés³ et il a rejeté ce que l'on appelle la Constellation des Etats d'Afrique australe, en vertu de laquelle l'Afrique du Sud serait, bien sûr, le maître impérialiste et continuerait d'asservir nos frères Basotho en Afrique du Sud. Le Lesotho est invité à collaborer avec le régime d'*apartheid*, sinon il sera soumis à des attaques répétées.

203. Donc, il ne s'agit pas seulement d'une agression contre le Lesotho. C'est aussi une agression contre la communauté internationale, contre l'Organisation des Nations Unies, contre la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et son Protocole, et ainsi de suite. Il est donc indispensable et pressant, de la part de la communauté internationale, d'aller plus loin que l'appui rhétorique et la condamnation de pure forme.

204. Il est important à ce stade, tout en exprimant notre espoir que la décision unanime d'hier est l'annonce d'une ère nouvelle et enterrera le passé, de dire que le régime sud-africain s'est vu encouragé à perpétrer des actes de répression brutaux en Afrique du Sud et d'autres actes d'agression impudents par des gestes et des déclarations de solidarité en provenance de certains milieux. Nous espérons que l'adoption de cette résolution signifie que cette situation va cesser.

205. Enfin, nous saluons le Lesotho pour son attitude courageuse, puisqu'il continue de porter secours aux victimes du régime terroriste d'*apartheid*. Nous sommes heureux que le Roi du Lesotho ait donné l'assurance au Conseil que son pays restait fidèle à ses engagements aux termes de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Dans cette tâche courageuse mais difficile, le Lesotho mérite d'être soutenu concrètement par la communauté internationale.

206. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Puisqu'il n'y a plus d'orateurs, je voudrais faire ma déclaration en ma qualité de représentant de la POLOGNE.

207. Alors que le souvenir de nombreux actes d'agression commis par l'Afrique du Sud demeure vivace et que l'encre de nombreuses résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies n'est pas encore sèche, la communauté internationale a été atterrée et profondément indignée d'apprendre une nouvelle violation flagrante de toutes les normes du droit international, un acte de mépris arrogant à l'égard des principes et des dispositions de la Charte des Nations Unies.

208. Aux premières heures du 9 décembre, sous le manteau de la nuit, une attaque bien préparée, sans qu'il y ait eu la moindre provocation, a été menée lâchement par des forces de commando de l'Afrique du Sud. Cette invasion armée s'est soldée par des pertes de vies innocentes, des souffrances humaines et la destruction de biens. La souveraineté, l'espace

aérien et l'intégrité territoriale du Lesotho, pays non aligné qui mène une politique de paix, ont été brutalement violés. Une fois de plus, on a tenté d'intimider ses autorités afin de les empêcher de donner refuge aux victimes de l'*apartheid*, conformément à leurs pratiques traditionnelles, à leurs principes humanitaires et à leurs obligations internationales.

209. Avant-hier, nous avons écouté avec une grande attention la déclaration importante faite devant le Conseil par le roi du Lesotho, Motlotlehi Moshoe-shoe II [2406^e séance]. Nous partageons les préoccupations que lui inspirent cet acte flagrant d'agression ainsi que les accusations sans fondement faites par le régime de Pretoria pour le justifier. Nous lui transmettons ainsi qu'au peuple du Lesotho l'expression de notre profonde sympathie et nous présentons nos condoléances aux familles en deuil.

210. Nous avons entendu il y a quelques instants la déclaration du représentant de l'Afrique du Sud, qui ne peut convaincre personne. Son ton arrogant et ses allégations mensongères ne peuvent que donner la preuve, une fois de plus, de la politique véritablement hostile de l'Afrique du Sud à l'égard des pays africains.

211. Cet acte d'agression préméditée commis par l'Afrique du Sud atteste encore du défi arrogant lancé au monde entier. Il constitue une grave menace à la paix et à la sécurité en Afrique australe. Il doit être considéré non comme un incident isolé, mais comme faisant partie intégrante d'un plan d'agression programmé, plan de terreur et d'intimidation reposant sur l'emploi de la force de sang-froid, sans pitié et au mépris de l'opinion publique mondiale. Il représente une partie du plan d'agression de l'Afrique du Sud, qui se concrétise par les invasions répétées d'Etats voisins, notamment le Lesotho. Il faut également prendre conscience du fait que le territoire de cet Etat est l'objet non seulement d'une agression militaire mais également d'une agression économique.

212. Il est évident que sans l'appui inconditionnel et incontestable que ses amis et alliés occidentaux lui apportent *de facto* sur les plans politique et militaire — au premier chef, les Etats-Unis —, le régime de Pretoria ne pourrait mener sa politique agressive. L'assistance donnée par ces pays à l'Afrique du Sud apporte depuis longtemps au régime raciste inhumain un encouragement politique et un appui logistique qui lui permettent de poursuivre sa politique de provocation et d'agression. Cette politique sert les intérêts stratégiques et permet de réaliser les sombres desseins hostiles de l'impérialisme et du néo-colonialisme.

213. L'engagement constant de la Pologne dans les travaux et les activités de l'Organisation des Nations Unies se traduit par sa contribution au processus de décolonisation, notamment au sein du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de

l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans le passé et au sein du Conseil des Nations Unies pour la Namibie aujourd'hui. Notre ligne de conduite invariable découle de l'un des principes de notre politique étrangère : le principe de solidarité avec les pays nouvellement indépendants, qui, après de durs combats contre le colonialisme, ont acquis leur indépendance nationale et s'efforcent maintenant d'atteindre leurs objectifs politiques, économiques et sociaux.

214. Il n'est pas besoin de soutenir que les actes répétés d'agression et de terrorisme d'Etat menés par l'Afrique du Sud contre le Lesotho et d'autres pays africains constituent une grave menace à la sécurité du continent africain tout entier. D'où notre ferme appui aux mesures décisives que le Conseil pourrait prendre en s'acquittant de ses devoirs et de ses responsabilités pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

215. C'est pourquoi nous avons voté pour la résolution 527 (1982), bien que nous estimions qu'il s'agissait d'une mesure minimum. C'est avec satisfaction que nous avons pris note du résultat du vote et que nous avons entendu la condamnation unanime de l'acte d'agression de l'Afrique du Sud et de sa politique dans de nombreuses déclarations, notamment dans celles des représentants de pays qui gardent avec l'Afrique du Sud de forts liens économiques, politiques et militaires.

216. Mais seules des déclarations et des paroles de condamnation ne peuvent nous satisfaire pleinement. Nous ne devons pas oublier, en effet, le veto qui, dans cette salle il n'y a pas si longtemps, a entravé l'adoption de sanctions globales et obligatoires contre le régime sud-africain. Cependant, la décision unanime du Conseil en l'occurrence nous permet de croire que, lorsqu'il existe une volonté politique, le Conseil peut agir promptement dans l'exercice de ses responsabilités.

217. Je reprends maintenant mes fonctions de PRÉSIDENT.

218. Le Ministre des affaires étrangères du Lesotho, M. Charles Dube Molapo, a demandé la parole. Je la lui donne.

219. M. MOLAPO (Lesotho) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne me propose pas de répondre à ce qu'a dit le représentant de l'Afrique du Sud, mais comme je voulais remercier les membres du Conseil, j'ai pensé qu'il serait pertinent par la même occasion de relever une ou deux choses que le représentant de l'Afrique du Sud a dites.

220. Il a critiqué le Royaume-Uni pour nous avoir accordé l'indépendance. Il ne comprend pas que nous avons demandé l'indépendance et qu'on nous l'a accordée sans que le sang coule. L'Afrique du Sud est en difficultés à l'heure actuelle parce que l'ANC, depuis 1912, réclame l'égalité. L'ANC mène une lutte

des plus nobles. Il n'a pas l'intention d'opprimer l'homme blanc en Afrique du Sud, mais il souhaite qu'il soit sur un pied d'égalité avec les autres, et c'est ce que les Sud-Africains ne sont pas prêts à accepter.

221. Le représentant de l'Afrique du Sud a longuement parlé de l'économie puissante de l'Afrique du Sud. Voilà l'erreur que font les Sud-Africains. Il est vrai qu'ils ont une économie puissante, mais ils semblent croire qu'ils peuvent s'en servir pour manipuler et contrôler les Etats voisins. Pendant ce débat, que nous avons tous apprécié, les pays voisins de l'Afrique du Sud ont dit qu'ils ne se laisseraient pas manipuler, et le Lesotho est du nombre. L'Afrique du Sud pense qu'en raison de son économie, elle peut nous dire qui devraient être nos amis et qui nous devrions accueillir — tout cela en raison de son économie puissante.

222. Le représentant de l'Afrique du Sud a fait un certain nombre d'observations assez curieuses, mais l'une d'elle est très vraie. Il a dit que le Lesotho avait refusé de conclure un pacte de non-agression. Pourquoi avons-nous refusé ? Parce que nous pensons que la région n'a pas d'ennemis. Elle n'a pas besoin de pactes de défense communs. Le seul problème que connaisse la région est celui de l'*apartheid*. Si nous devons conclure un pacte de non-agression dans une région où nous ne croyons pas qu'il y ait d'ennemis, cela voudrait dire que nous concluons un pacte de non-agression afin de combattre le peuple d'Afrique du Sud, le peuple noir d'Afrique du Sud qui lutte pour l'égalité. Voilà l'explication de notre refus de conclure un pacte de non-agression. Tous les petits foyers nationaux et les bantoustans, Ciskei, Transkei — créations sans importance de l'Afrique du Sud —, ont conclu des pactes de non-agression avec l'Afrique du Sud. Le dirigeant ou le ministre en chef du Ciskei — je ne connais pas son titre — a été la première personne à dire qu'il jubilait devant ce qui avait été fait à Maseru. Il ne l'a pas dit lui-même, mais cela a émané de certains milieux.

223. Le Roi du Lesotho a affirmé, à bon droit, que nous garderions l'ANC et tous les réfugiés au Lesotho. A ce propos, je voudrais indiquer que nous sommes extrêmement satisfaits des réfugiés de l'ANC au Lesotho. Ils ne nous ont pas du tout mis dans l'embarras. Ils se sont conformés strictement aux conditions de leur Etat d'asile. C'est la raison pour laquelle, à plusieurs reprises, nous avons demandé à l'Afrique du Sud d'indiquer le long des frontières du Lesotho toute ferme, toute voie ferrée, ou autres installations qui auraient été détruites ou endom-

magées par des personnes venues du Lesotho. Et les exemples qu'on nous a donnés sont au Cap, qui est à quelque 1 600 kilomètres du Lesotho, Port Elizabeth, Islanda et Umtata. Nous n'avons aucune communication avec ces régions. Ils ne veulent pas reconnaître que l'Afrique du Sud est remplie d'adversaires de l'*apartheid*. Ils préfèrent penser qu'il viennent du Lesotho.

224. Nous remercions sincèrement le Conseil. Nous nous engageons à ne pas agir de manière inconsidérée ou indisciplinée; nous garderons la tête froide. Nous voulons la paix dans la région, mais nous savons que la puissante économie sud-africaine sera détruite au cours de la lutte contre l'*apartheid*. Le représentant de l'Afrique du Sud a dit que mon peuple travaillait en Afrique du Sud. Par conséquent, cette économie s'est édifiée grâce aux muscles de mon peuple. Nous ne sommes pas tellement désireux d'assister à la destruction de cette économie, mais nous voyons la tragédie que ce pays continuera de vivre aussi longtemps que l'*apartheid* persistera. Et les pays qui pensent aimer l'Afrique du Sud doivent exercer des pressions sur elle pour éviter que son économie ne soit détruite.

225. L'Afrique du Sud a menacé de fermer nos frontières et déclaré qu'elle pourrait rendre difficile tout déplacement. Je regrette que cette menace ait été formulée ici, mais je suis sûr que le Conseil en est conscient.

226. Pour terminer, j'ajouterai que le Premier Ministre de mon pays n'éprouve aucune crainte quant à la chute de son gouvernement.

227. Mes remerciements s'adressent à vous, Monsieur le Président, et aux membres du Conseil, pour la résolution qui a été adoptée.

228. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil a ainsi achevé la présente étape de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 40.

NOTES

¹ Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 189, n° 2545, p. 137.

³ *Ibid.*, vol. 606, n° 8791, p. 267.

⁴ A/34/542, Déclaration politique, par. 78.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишете по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
